



*La protection du public,
ça nous regarde... et on y voit.*

RAPPORT ANNUEL

2010 • 2011



Ordre
des ingénieurs
du Québec

Québec, juin 2011
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 37^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé

Jean-Marc Fournier

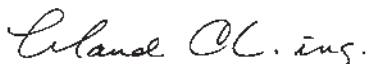
Montréal, juin 2011
Maître Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre délégué responsable de l'application des lois professionnelles, le 37^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,



Maud Cohen, ing.

Montréal, juin 2011
Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 37^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,



Maud Cohen, ing.

MISSION

L'Ordre des ingénieurs du Québec a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

VISION

Faire de l'Ordre un organisme rassembleur et une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie.



Direction
Daniel Boismenu
Chef des éditions
Geneviève Terreault
Coordination
Sylvie Noisieux
Graphisme
Michel Dubé

Table des matières

Rapport de la présidente	4
Organigramme	6
Activités du 90 ^e Conseil d'administration	7
Principales résolutions	8
Personnel du siège social	9
Activités du Comité exécutif	11
Comités et groupes de travail	13
Bureau du syndic	23
Bureau de l'ombudsman	24
Rapport du directeur général	25
Planification stratégique 2010-2011	26
Comité de direction	28
Secrétariat	29
Ressources humaines	30
Technologies de l'information	32
Affaires juridiques	33
Comité de révision	34
Conseil de discipline	35
Affaires professionnelles	38
Renseignements additionnels en vertu du règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel	46
Développement professionnel	51
Communications et affaires publiques	53
Administration-Finances	55
Rapport des vérificateurs	56
États financiers	57

Dépôt légal 2011
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1198-595X

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.



Rapport de la présidente

Maud Cohen, ing.
Présidente

Au terme de l'année qui a marqué le 90^e anniversaire de création de l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'admission de notre 60 000^e membre...

Au cœur de l'action : la protection du public

D'année en année, notre rapport annuel rend compte de l'action de l'Ordre dans le cadre de son mandat législatif et de sa mission : la protection du public et l'intérêt du public. Ainsi, même si nos plans stratégiques et l'énoncé des orientations changent, les objectifs, quant à eux, convergent inmanquablement vers la protection et l'intérêt du public. Ce qui change, ce sont les composantes de notre environnement : humain, socioéconomique, technologique, juridique, démographique, etc.

Cette évolution nous conduit donc à remettre sur le métier, constamment, les nouveaux enjeux de notre profession, façonnés par toutes ces variables. Nous ajustons nos moyens à notre engagement, et nos efforts visent notre seule et unique finalité : la protection du public et l'intérêt public. Il en est encore de même pour l'exercice qui se termine, lequel marque l'an 1 de notre plan stratégique 2010-2015.

Transformation du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic participe au mandat de l'Ordre et nous avons accordé toute notre attention à cette fonction. Nous en avons doublé l'effectif afin d'accélérer le traitement des dossiers d'enquête et de plainte. Les enquêtes sont de plus en plus complexes et leur volume augmente. Nous devons répondre efficacement aux attentes de la société en matière de protection du public.

Création d'une ligne téléphonique spéciale «éthique»

Un numéro direct, 1 877-ÉTHIQUE (384-4783), a été créé pour recevoir les appels provenant autant des ingénieurs que du grand public en matière d'éthique et pour faciliter la consultation relative aux questions de nature déontologique. Dans le respect de la confidentialité, le Bureau du syndic offre un soutien aux ingénieurs en proposant des pistes de réflexion et des sources d'information pertinentes. Des outils électroniques offerts sur le site de l'Ordre complètent ce service.

Développement professionnel : une obligation

Le Règlement sur la formation continue obligatoire est maintenant en vigueur. L'Ordre des ingénieurs figure maintenant parmi la quinzaine d'ordres qui ont un règlement de cette nature. Dans un monde où la science offre de plus en plus de moyens et où les attentes de la société envers ses professionnels sont plus élevées que jamais, l'ingénieur doit maintenir et développer ses compétences. Cette responsabilité revient à chaque membre et il appartient à celui-ci de structurer sa démarche dans ce sens pour se conformer à cette obligation.

Loi sur les ingénieurs et évolution de la profession

Le projet de révision de la Loi sur les ingénieurs a franchi des étapes, ces derniers temps. Comme plusieurs ordres professionnels des sciences appliquées révisent également leur loi respective, par la même occasion, le processus doit se faire de manière coordonnée. L'Office des professions du Québec nous a transmis ses orientations concernant le projet soumis et les consultations se poursuivent.

C'est un dossier prioritaire pour l'Ordre, dont la conclusion donnera enfin à la profession une loi adaptée à l'évolution qu'elle connaît. Toutefois, la date de présentation d'un projet de loi à l'Assemblée nationale en vue de son adoption ne peut être précisée, à ce stade-ci.

Affaires publiques

Au chapitre de l'environnement socioéconomique, l'Ordre a fait valoir sa position, principalement, dans le cadre de deux débats de société qui ont mobilisé l'opinion et les pouvoirs publics, dans le but de faire avancer des dossiers d'intérêt public qui ont des incidences sur la protection du public.

Gaz de shale

En mars 2011, le gouvernement a rendu publiques les conclusions du rapport du BAPE, qui vont entièrement dans le sens des recommandations de l'Ordre. En effet, en novembre 2010, l'Ordre a déposé le mémoire *Pour une évaluation environnementale stratégique de la filière des gaz de shale* aux audiences du BAPE portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de shale au Québec; ce mémoire comportait trois recommandations préconisant que le BAPE fasse une évaluation

environnementale exhaustive. Il était centré sur la nécessité de répondre aux questions liées aux conséquences potentielles de l'exploitation de la ressource gazière au Québec. En effet, l'Ordre est convaincu qu'il faut d'abord déterminer si l'exploitation des gaz de shale au Québec est soutenable et avantageuse pour les Québécois.

Nous avons également recommandé que l'Évaluation environnementale stratégique (EES) de la filière des gaz de shale porte sur l'ensemble du cycle de vie du gaz naturel, de l'extraction dans les shales jusqu'à leur utilisation, dans le bilan énergétique du Québec. L'EES devrait également porter sur les activités d'exploration et de mise au point des méthodes d'exploitation. L'EES de la filière des gaz de shale devrait être publiée et donner lieu à un débat public tenu sous l'égide du BAPE.

Infrastructures : échangeur Turcot

En juin 2010, je signais une lettre d'opinion adressée aux médias, par laquelle l'Ordre exhortait les principaux intervenants dans le dossier de l'échangeur Turcot, notamment le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal, à faire preuve de vision et de leadership afin de trouver une solution pour remédier à l'état inquiétant de cet ouvrage vieillissant et de s'entendre sur un projet. Les enjeux soulevés par la reconstruction de l'échangeur Turcot dépassent de beaucoup la problématique d'échangeur autoroutier, car ils touchent à l'organisation des transports et au développement socioéconomique du Grand Montréal et du Québec.

En novembre 2010, le Ministère rendait public l'avant-projet de réfection de l'infrastructure, qui satisfait en grande partie aux attentes exprimées par l'Ordre. Le principal défi à relever est de maintenir, tout au long de la période de construction, la fonctionnalité de cet échangeur névralgique. Aussi l'Ordre a-t-il préconisé l'utilisation d'un mode de réalisation privilégiant l'adaptabilité et la flexibilité tout en assurant une rigoureuse vigilance dans le contrôle des coûts. Dans ce contexte, le maintien d'une circulation fluide est prioritaire. Parmi les solutions privilégiées, la cohabitation avec le transport en commun s'avère une avenue cohérente.

Relations avec les médias

J'aimerais souligner le grand nombre d'interpellations adressées à l'Ordre par les médias. En effet, j'ai eu à répondre maintes et maintes fois devant les micros aux questions ayant trait à l'éthique, la déontologie et l'action de l'Ordre au regard des allégations en tous genres reliées au monde de la construction. La plupart du temps, les ingénieurs font honneur à la profession, mais quelques exceptions peuvent éclabousser et nuire à l'ensemble dans la perception du public. C'était pour moi l'occasion de réitérer encore et encore notre engagement à remplir notre mission. Le but ultime de notre profession n'est-il pas de servir les intérêts supérieurs de la société? L'intérêt public doit l'emporter sur les intérêts personnels.

Professionnels formés à l'étranger : une partie de la relève

C'est aussi au nom de la protection du public que l'Ordre doit veiller à ce que les professionnels formés à l'étranger (PFÉ) répondent aux mêmes critères et soient traités avec la même rigueur que ceux qui ont un diplôme reconnu du Québec, avant de leur accorder le permis d'exercice. En même temps, nous

tenons à faciliter la tâche à ces personnes qui choisissent le Canada et qui s'attendent à ce que leur formation et leur expérience soient reconnues. Afin d'harmoniser ces deux objectifs, nous poursuivons la réalisation de notre Programme d'accompagnement des PFÉ, avec la mise en place de nouvelles séances de formation, d'outils électroniques, de documents d'information, etc.

Il faut se rendre à l'évidence : les PFÉ représentent une partie de plus en plus importante de la relève de la profession. Plus de 30 % des demandes d'admission annuelles à l'Ordre proviennent de PFÉ et enrichissent ainsi la profession. Le marché du travail doit lui aussi faire maintenant des efforts en ce sens. Ainsi, bien qu'il nous reste encore beaucoup de pain sur la planche, beaucoup de progrès a été constaté.

Nouvelles pratiques de gouvernance

Pour remplir notre mission et mener à bien l'ensemble des actions contenues dans le plan stratégique, il faut pouvoir compter sur une organisation qui fonctionne bien et des processus décisionnels adéquats. Une révision de nos pratiques de gouvernance a donc été entreprise. Un diagnostic de gouvernance a été posé, des objectifs ont été priorisés et un programme des actions nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gouvernance a été élaboré.

En novembre 2010, le Colloque des dirigeants de l'Ordre a porté sur le thème de la gouvernance. Une révision du rôle des instances de l'Ordre et des mandats des différents comités a été entreprise et des modifications concernant le mandat de la présidence et des administrateurs de l'Ordre ont été proposées.

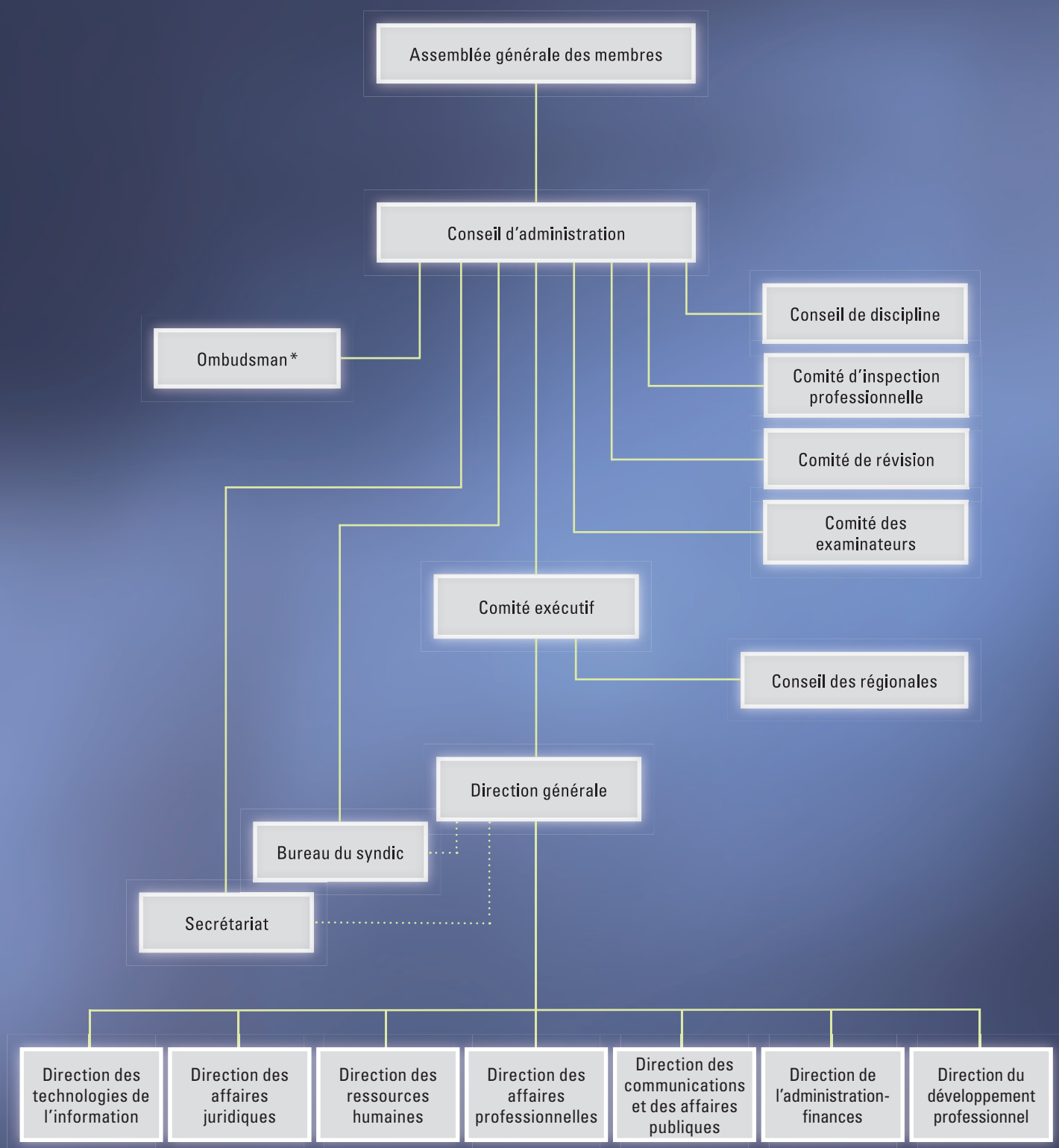
Valorisation de la profession

Comme vous le voyez, nous avons à cœur de coller à notre mission, et nos actions en témoignent. Cela dit, il est également urgent de redorer le blason de l'ingénieur, de valoriser la profession, de lui donner la place qui doit être la sienne dans la société québécoise.

Bien sûr, la population veut être rassurée et c'est notre priorité. Mais nous ne nous arrêtons pas en si bon chemin. D'autres défis attendent d'être relevés. Il existe de nombreux aspects de notre profession qui méritent d'être mis en valeur aux yeux de l'opinion publique et des pouvoirs publics. D'ailleurs, la Soirée signature est une des initiatives qui a bien rempli ce mandat.

Soirée signature des nouveaux ingénieurs : une première

Cette première Soirée signature ingénieur(e) a été couronnée de succès. Les ingénieurs de plein titre qui ont reçu leur permis après le 1^{er} février 2010 ont été invités à une soirée organisée pour marquer le passage de cette étape importante. Au cours de cette activité, plus de 400 nouveaux ingénieurs ont eu l'occasion d'écouter des collègues chevronnés témoigner de leur expérience au sujet des valeurs fondamentales de la profession. Je crois que les nouveaux ingénieurs ont apprécié cet hommage et que leur sentiment d'appartenance s'en trouvera rehaussé. De plus, une publicité incluant le nom des 1 934 nouveaux ingénieurs et ingénieures, publiée dans tous les grands quotidiens du Québec en mars 2011, a souligné l'obtention de leur titre et a renforcé, je l'espère, leur sentiment d'appartenance envers la profession.



* Poste aboli le 18 mars 2011 par le Conseil d'administration

Les activités du 90^e Conseil d'administration

COMITÉ EXÉCUTIF



Maud Cohen, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



Zaki Ghavtian, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



Stéphane Bilodeau, ing.
(2009-06-12) (Estrie)



Daniel Lebel, ing.
(2009-05-14) (Mauricie-Bois
Francs-Centre-du Québec)



Nicole Vallières, avocate
(2009-06-12) (nommée)

AUTRES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sylvain Blanchette
(2010-06-11) (nommé)



Sylvain Brisson, ing.
(2009-06-12)
(Est-du-Québec)



Michaël Côté, ing.
(2010-06-11) (Outaouais)



Sonia de Lafontaine, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Luc Fortin, ing.
(2010-06-11)
(Abitibi-Témiscamingue)



François P. Granger, ing.
(2008-06-13) (Montréal)



Sandra Gwozdz, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Giuseppe Indelicato, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Nadia Lalancette, ing.
(2009-06-12) (Québec)



Martin Lapointe, ing.
(2010-06-11) (Québec)



Guy Levesque, inf.
(2008-06-13) (nommé)



Claude Martineau, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



M^{re} Jean-Marie Mathieu, ing.
(2008-06-13) (Québec)



Josée Morency, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Éric Potvin, ing.
(2008-06-13)
(Saguenay-Lac-Saint-Jean)



Louise Quesnel, ing.
(2008-06-13) (Montréal)



Christian Richard, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



Richard Talbot
(2009-06-12) (nommé)



Sid Zerbo, ing.
(2008-06-13) (Montréal)

PRÉSIDENTE : Maud Cohen, ing.
Élue au suffrage des administrateurs élus
Entrée en fonction le 11 juin 2010

Date de l'assemblée générale annuelle pour
l'année financière 2010-2011 : le 16 juin 2011

Entre parenthèses : (date d'entrée en fonction pour le mandat actuel) (région électorale)

Le Conseil d'administration (CDA) a tenu 12 séances, dont 2 séances extraordinaires. Voici les faits saillants exprimés par voie de résolution.

CDA-2010-085 – Désignation de M. l'ingénieur Sid Zerbo au siège de représentant de l'Ordre au Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada pour un mandat de trois ans venant à échéance en juin 2013.

CDA-2010-097 – Autorisation de conclure une entente pour mettre en œuvre un régime d'assurance responsabilité professionnelle faisant appel au marché d'assurance traditionnel.

CDA-2010-101 – Adoption de la Politique révisée de valorisation de l'excellence professionnelle visant à accroître la notoriété de la profession et à accorder certains prix et bourses.

CDA-2010-129 – Approbation du Plan stratégique 2010-2015.

CDA-2010-131 – Recommandation à l'assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2011.

CDA-2010-139 – Nomination de M. l'ingénieur Pierre Jean à titre de président du Comité d'inspection professionnelle pour un mandat d'une année.

CDA-2010-165 – Approbation du Programme de surveillance générale de la profession 2010-2011.

CDA-2010-174 – Adoption de principe du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs et autorisation à la Secrétaire de l'Ordre d'entreprendre la consultation auprès des membres conformément à l'article 95.3 du Code des professions.

CDA-2010-175 – Adoption du projet de Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'ingénieur hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CDA-2010-201 – Désignation de la présidente de l'Ordre, M^{me} l'ingénieure Maud Cohen, à titre de représentante de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) durant l'année 2010-2011.

CDA-2010-220 – Adoption d'une nouvelle politique de développement des compétences professionnelles.

CDA-2010-226 – Renouvellement du mandat des membres du Comité de déontologie pour une durée d'un an, à savoir : M. Bernard Lamarre, ing., M. Roger Nicolet, ing., M^{me} Danielle Zaïkoff, ing., M. Hubert Stéphenne, ing., et M. Louis Champagne, ing.

CDA-2010-228 – Appui du Projet de Loi sur les ingénieurs à être déposé à l'Office des professions dans le cadre d'un projet de loi omnibus visant les sciences appliquées.

CDA-2010-230 – Choix du thème du Colloque 2011, à savoir « L'ingénieur, de concepteur à leader ».

CDA-2010-260 – Demande que le projet de loi omnibus incluant la modification de la Loi sur les ingénieurs soit transmis à l'Ordre préalablement à son dépôt au ministre de la Justice.

CDA-2010-261 – Adoption du projet de Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs et dépôt à l'Office des professions du Québec.

CDA-2010-272 – Autorisation de déposer un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) recommandant de recourir à une évaluation environnementale stratégique pour évaluer la filière des gaz de shale/schiste au Québec.

CDA-2010-284 – Révision de la Politique du Fonds de défense en matière déontologique.

CDA-2010-307 – Décision de retenir l'assureur Encon pour un volet du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle à partir du 1^{er} avril 2011.

CDA-2010-308 – Maintien de la contribution pour l'assurance responsabilité professionnelle de 2011-2012 au même niveau que celle de 2010-2011.

CDA- 2011-012 – Demande de présenter un plan d'action pour une campagne de promotion et de valorisation de la profession.

CDA-2011-023 – Appui des activités liées à l'atelier sur la mondialisation du génie dans la mesure où le Conseil canadien des doyens d'ingénierie est au centre des démarches et activités.

CDA-2011-049 – Abolition du poste d'ombudsman à l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CDA-2011-050 et **CDA-2011-051** – Adoption de modifications au Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec (CDA-2011-050) et au Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec (CDA-2011-051) concernant le nombre et la durée des mandats consécutifs des administrateurs et de la présidence.

CDA-2011-058 – Approbation du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2011-2012.

9

Direction des affaires professionnelles

Johanne Hamel, ing. ¹	Inspectrice
Gérald Lamoureux, ing. ¹	Inspecteur
Germain Lavallée, ing. ¹	Inspecteur
Nora Manoli, ing. ¹	Inspectrice
Raymond Moisan, ing. ¹	Inspecteur
Benny Poirier, ing. ¹	Inspecteur
François Poirier, ing. ¹	Inspecteur
Claudio Polonia, ing. ¹	Inspecteur
Marc Provencher, ing. ¹	Inspecteur
André P. Robert, ing. ¹	Inspecteur
Micheline Sayad Ackar, ing. ¹	Inspectrice
Raynald Simard, ing. ¹	Inspecteur
Gilbert Théberge, ing. ¹	Inspecteur

Direction du développement professionnel

Francine Leduc	Directrice du Développement professionnel
Daniel Jolin, CRHA	Agent de formation
Josianne Brouillard, CRHA	Agente de formation
Louise Poissant	Secrétaire au développement professionnel
Gwenhâelle Wisler ²	Secrétaire au développement professionnel

Direction des communications et des affaires publiques

Daniel Boismenu	Directeur des Communications et des Affaires publiques
Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction

Communications institutionnelles et choix de société

Jean-Pierre Trudeau, ing.	Conseiller – Recherche et choix de société
Jean-Pierre Fréchette	Conseiller aux affaires publiques

Éditions

Geneviève Terreault	Chef des éditions
Sandra Etchenda	Coordonnatrice des éditions
Alain Mongrain	Coordonnateur aux communications
Sylvie Noisieux ²	Agente aux communications
Geneviève Dufresne ²	Agente aux solutions Web
Michel Dubé	Infographiste

Promotion de la profession et projets spéciaux

Malika Daoud	Coordonnatrice de la promotion
Marilyn Gauthier	Agente de projets
Julie Sageau	Adjointe aux communications et affaires publiques

Direction de l'administration-finances

Lorraine Godin, CA	Directrice de l'Administration-Finances
Carole Messier	Secrétaire de direction

Services auxiliaires

Guy Dumont	Coordonnateur aux services auxiliaires
Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
Michel Fugère	Préposé aux services auxiliaires
Yves Beaulieu ²	Préposé aux services auxiliaires

Trésorerie

Alain Picard, CGA	Contrôleur
Sylvie Leroux, CGA	Comptable
Mélissa Daviault-Léveillé	Technicienne à la paie/RH
Francine Desrosiers	Préposée à la comptabilité
Josée Poupart	Préposée à la comptabilité
Mariana Angela Salajan	Préposée à la comptabilité

1. Poste contractuel
2. Poste temporaire
3. Affectation temporaire

Le Comité exécutif (CE) a tenu 24 séances, dont 13 séances extraordinaires.

Le mandat du CE consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf ceux d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune des séances ordinaires, le CE accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplôme et de formation. En outre, le CE reçoit les observations des ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. L'information concernant les décisions du CE en vertu des articles 55 et 55.0.1 du Code des professions (stage, cours, limitations) se trouve dans la section de la Direction des affaires professionnelles, en page 49. Le CE procède aux radiations du tableau des membres en vertu de l'article 85.3 du Code des professions, qui a trait à l'obligation de fournir une garantie contre la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

Le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs. L'information concernant les autorisations de poursuites pénales accordées par le CE se trouve dans la section de la Direction des affaires juridiques (Poursuites pénales, page 37).

Le CE forme les comités et groupes de travail et en nomme les membres; il désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Le CE désigne également des personnes pour siéger au conseil de différents organismes.

La grande majorité des dossiers présentés au Conseil d'administration font préalablement l'objet de recommandations énoncées par le CE.

Au cours de l'exercice, le CE a été particulièrement engagé dans la révision de la Loi sur les ingénieurs, ainsi que dans l'adoption du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

Nicole Vallières, avocate
Représentante du public

Zaki Ghavitian, ing.
Vice-président en titre et
aux Affaires professionnelles

Maud Cohen, ing.
Présidente

Stéphane Bilodeau, ing.
Vice-président aux Finances
et trésorier

Daniel Lebel, ing.
Vice-président aux
Affaires publiques



Outre ces activités courantes, voici quelques points saillants des activités du CE.

CE-2010-177 – Recommandation à Ingénieurs Canada d’octroyer la distinction honorifique de *Fellow* aux ingénieurs québécois suivants : Jack Bordan, Yvan Asselin, Sam Hamad, Normand Berthiaume, Lise Raymond.

CE-2010-268 – Désignation de M. l’ingénieur Wilfrid Morin comme lauréat du Grand Prix d’excellence 2010.

CE-2010-270 – Désignation des lauréats du Prix universitaire du Mérite 2010 et de la Bourse d’excellence aux études supérieures 2010 pour encourager la relève universitaire.

Prix universitaire du Mérite 2010

1^{er} prix : Josée-Anne Langlois – Université de Sherbrooke

2^e prix : Jérémie Duchesneau-Allali – École Polytechnique de Montréal

3^e prix : Isabelle Liard – Université Laval

Bourse d’excellence aux études supérieures 2010

Alex Paquet – Université Laval

CE-2010-271 – Désignation des lauréats 2010 en hommage à leur contribution exceptionnelle envers la profession :

Hommage à un entrepreneur : M^{me} l’ingénieure Isabelle Courville

Hommage à un jeune ingénieur : M. l’ingénieur Gontran Bage

Hommage pour contribution pour engagement social exceptionnel d’ingénieur : M. l’ingénieur David Tordjman

CE-2010-284 – Autorisation de conclure une entente avec le courtier Sogemec assurances inc. et l’assureur Desjardins sécurité financière, pour la mise en place d’un nouveau régime d’assurance médicaments et d’assurance maladie complémentaire dans la continuité de ce qui était offert aux ingénieurs.

CE-2010-322 – Décision de scinder la tenue du Colloque (mai 2011) et de l’Assemblée générale des membres (juin 2011).

CE-2010-393 – Réception de l’Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre la France et le Québec à signer entre la Commission des Titres d’Ingénieur (CTI), le Conseil National des Ingénieurs et scientifiques de France (CNISF) et l’Ordre.

CE-2010-403 – Attribution de subsides pour projets spéciaux aux Sections régionales de Richelieu et de Plein-Sud.

CE-2010-420 – Décision de proposer la candidature de M. l’ingénieur Gaétan Samson à la distinction Mérite du CIQ pour 2010.

CE-2010-467 – Choix de la candidature de M. l’ingénieur Pierre Gosselin au Prix de la présidente au bénévolat pour 2010.

CE-2010-469 – Choix des Sections régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Richelieu comme lauréates du Défi régional 2010.

CE-2010-487 – Attribution de subsides pour projets spéciaux aux Sections régionales de Drummond, de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

CE-2011-050 – Approbation d’un plan de classement et d’un calendrier de conservation pour les documents de l’Ordre.

CE-2011-083 – Attribution de subsides pour projets spéciaux à la Section régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et répartition d’une somme entre les quinze Régionales pour financer un projet qui soutiendra et s’inscrira dans le cadre du mois du génie.

CE-2011-094 – Autorisation d’un contrat d’accompagnement en gouvernance.

CE-2011-097 – Recommandation à Ingénieurs Canada d’octroyer la distinction honorifique de *Fellow* d’Ingénieurs Canada aux seize ingénieurs québécois suivants :

Yvon C. Dupuis, ing.

Pierre JRJ Boucher, ing.

Gilles T. Delisle, ing.

Éric R. Norris, ing.

Jean-Yves Chagnon, ing.

René Rochette, ing.

R. Rémi Arsenault, ing.

Gilles Douville, ing.

Jean-Pierre R. Brunet, ing.

Gaétan Samson, ing.

Jean-Marie Mathieu, ing.

France Vallée, ing.

Nathalie Dufour, ing.

Sid Zerbo, ing.

Michèle Thibodeau-DeGuire, ing.

COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

Conseil de discipline

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

COMPOSITION

Présidents : M^e Jean-Guy Légaré, avocat
M^e Jean-Guy Gilbert¹, avocat

Membres : Denis Arsenault, ing.
Réal Beaudet, ing.
Ghislain Bégin, ing.
Normand Bell, ing.
Pierre Delisle, ing.
Gilles Dussault, ing.
Rosanna Eugeni, ing.
Simon Gagné, ing.
Éric Germain, ing.
M^e Suzanne Lamarre, ing. et avocate
Pierrette Marchand, ing.
Henri-Paul Martel, ing.
Laurent B. Mondou, ing.
François Perreault, ing.
Françoise Poliquin, ing.
Gérard Trépanier, ing.
Ferdinand Villemaire, ing.

Secrétaire : Josée Le Tarte
Secrétaire suppléante : Sonya Maheu²

1. Mandat à titre de président terminé depuis le 28 août 2007 ; le traitement de certains dossiers n'est pas encore complété.

2. Nommée par le Comité exécutif le 15 septembre 2010.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2010-2011 du Conseil est publié à la page 35.

Comité des examinateurs

MANDAT

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec, qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

COMPOSITION

Président : Luc Lefebvre, ing.
Membres : Michel Bilodeau, ing.
Gilles Y. Delisle, ing.
Pierre Frattolillo, ing.
Adrien Ilinca, ing.
Ferhat Khendek, ing.
Denis Laurendeau, ing.
Frédéric Légeron, ing.
Van Ngan Lê, ing.
Roger Martin, ing.¹
Diane Riopel, ing.
Rhéaume Veilleux, ing.
Vassily Verganelakis, ing.

Secrétaire : Nicole Lévis
Personnes-ressources : Louise Chétrit
Sylvie Regan
Véronique Tremblay
Sylvie Trépanier
Josée St-Germain

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2010-2011, le Comité s'est réuni dix fois. Il a procédé à 1 314 études de demandes d'équivalence, à 555 révisions de dossiers et à 994 études de résultats aux examens.

1. Nommé par le Comité exécutif le 30 avril 2010.

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire une inspection sur la compétence de tout ingénieur lorsque les motifs le justifient. Le CIP est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des inspecteurs chargés des inspections sur la compétence professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

COMPOSITION

Président : Pierre Jean, ing.¹
Membres : Nadim Abou-Chacra, ing.
André Delisle, ing.²
Pierre-Paul Dumoulin, ing.
Renaud Dompierre, ing.
Fayez H. Gennaoui, ing.
Luc Laliberté, ing.
Buu Le Van, ing.
Michel Malo, ing.
Alfred Marquis, ing.³
Alain Philibert, ing.⁴
Gilles Rivard, ing.
Conrad Tardif, ing.
Shuhua Zhou, ing.

Secrétaire : Anne-Marie Gagnon, ing.⁵
Secrétaires suppléants : J. A. René Bourassa, ing.⁵
Robert D'Aoust, ing.⁵
Robert De Gols, ing.⁵
Pierre Girard, ing.⁵
Claude Laforest, ing.^{5,6}
Mario Lesieur, ing.⁵
Gilles Guertin, ing.⁵

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2010-2011, les inspecteurs ont réalisé 1 537 inspections. Ce résultat dépasse de 37 la cible de 1 500 inspections et correspond à 2,4 % des 60 539 membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2011. Le Comité a décrété 25 nouvelles inspections portant sur la compétence et a entendu 11 membres au cours de 11 audiences. Au 31 mars 2011, il assurait le suivi de 35 limitations temporaires touchant 21 membres, et de 58 stages, touchant 34 membres.

1. Président depuis le 13 juin 2010 en remplacement de M. Denis Lefebvre ing., ce dernier ayant siégé à titre de président du 1^{er} avril 2010 au 12 juin 2010.
2. Nommé par le Conseil d'administration le 9 décembre 2010.
3. Nommé par le Conseil d'administration le 28 janvier 2011.
4. Nommé par le Conseil d'administration le 18 mars 2011.
5. Est également inspecteur ou inspectrice.
6. Nommé par le Conseil d'administration le 2 septembre 2010.

Comité de révision

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMPOSITION

Président : Michel Letellier, ing.
Membres : Alain Caissy, ing.
André Desjardins, ing.
Robert Dufresne, ing.
Richard Leduc (membre du public)
Lucille Milette-Bellemare (membre du public)

Secrétaire et
personne-ressource : M^{re} Céline Martineau, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2010-2011 du Comité est publié à la page 34.

Comité de surveillance des élections

MANDAT

Le Comité de surveillance des élections conseille, au besoin, la Secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions électorales. Il répond aux interrogations qui lui sont adressées par la Secrétaire de l'Ordre, reçoit les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral et fait des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant. Il reçoit les requêtes de tout candidat qui est

en désaccord avec une décision de la Secrétaire de l'Ordre et reçoit les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

COMPOSITION

Président : Jean Boisvert, ing.
Membres : Francine Constantineau
M^{re} Patrice Guay, avocat
Personne-ressource : M^{re} Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de surveillance des élections s'est réuni à trois reprises. Il a été appelé à donner son avis à la Secrétaire de l'Ordre sur le texte d'une candidate aux élections, sur la traduction d'un texte d'un candidat et sur la parution, dans la revue *PLAN*, d'un texte sur un candidat aux élections. Le Comité de surveillance des élections a déposé son rapport au Conseil d'administration en octobre 2010.

Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires

Le Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires a été formé par le Conseil d'administration le 7 novembre 2009 (CDA-2009-262).

MANDAT

Le mandat du Comité est d'étudier les décisions judiciaires ou disciplinaires, puis de statuer sur ces décisions, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.3 du Code des professions :

- pour toute personne candidate à l'exercice de la profession (demande de permis ou d'inscription au tableau);
- pour tout professionnel qui a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée aux paragraphes 1^{er}, 2^o, 5^o ou 6^o de l'article 45 du Code des professions.

COMPOSITION

Présidente : Maud Cohen, ing.
Membres : Zaki Ghavitian, ing.
M^{re} Caroline Simard, avocate,
Secrétaire de l'Ordre

Secrétaire et
personne-ressource : M^{re} Céline Martineau, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2010-2011 du Comité est publié à la page 34.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

COORDINATION POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs

Le Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs est un comité politique ad hoc formé par le Conseil d'administration le 19 octobre 1999 (BU-99-0539) et dont le mandat a été modifié en juillet 2009 (CE-2009-241).

MANDAT

Le mandat du Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs est de conseiller les instances et de leur recommander des propositions de modifications à la Loi sur les ingénieurs, et d'effectuer les étapes stratégiques de suivi pour permettre l'entrée en vigueur d'un projet de loi sur les ingénieurs renouvelé.

COMPOSITION

Présidente : Maud Cohen, ing.
Membre : Zaki Ghavitian, ing.
Secrétaire et
personne-ressource : M^{re} Céline Martineau, avocate
Collaborateur : M^{re} Jean K. Samson, avocat
Personnes-ressources : Jean-Pierre Trudeau, ing.
Louis Tremblay, ing.
Jeannette Gauthier, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Historique du dossier

En avril 2008, l'Office des professions du Québec (OPQ), à la demande du ministre responsable de l'application des lois professionnelles, enclenchait un processus de consultation préliminaire sur le rapport final du Groupe d'experts sur la révision de la Loi sur les ingénieurs. L'OPQ a remis à l'Ordre le rapport du Groupe d'experts, comprenant des recommandations et des suggestions sur les orientations de la révision de la Loi sur les ingénieurs. En juin 2008, l'Ordre a exprimé à l'OPQ ses réserves à l'égard de la réforme proposée par le Groupe d'experts et, en complément de réponse, a soumis, en août 2008, un mémoire exposant de façon exhaustive les motifs du rejet par l'Ordre des ingénieurs du Québec de l'approche proposée. L'Ordre a également rappelé l'importance de la modernisation de l'ensemble de la Loi avant d'entamer une réflexion sur la délégation d'actes aux technologues.

Le conciliateur de l'OPQ a invité l'Ordre des ingénieurs du Québec à moderniser sa loi, plus particulièrement à réviser ce qui concerne le champ d'exercice.

Au cours de l'été 2009, l'Ordre a procédé à plus de 100 consultations auprès d'ingénieurs spécialisés dans divers domaines et a dégagé des orientations pour la révision de la Loi sur les ingénieurs. Le Conseil d'administration a approuvé, en octobre 2009, les orientations touchant le champ d'exercice, les ouvrages et les activités réservés. Un document exposant ces orientations a été déposé à l'OPQ en novembre 2009. Depuis, l'Ordre a procédé à des consultations externes complémentaires et à plusieurs rencontres à l'interne afin d'effectuer la révision des autres articles de la Loi.

Le 10 décembre 2009, l'OPQ a présenté à l'Ordre un calendrier des étapes à suivre pour l'élaboration du projet de loi et du futur règlement d'autorisation d'actes. Ces étapes

sont, notamment, la participation à la rédaction d'un mémoire de l'OPQ, des consultations auprès de plus de 26 organismes, des échanges afin d'élaborer le règlement d'autorisation, la rédaction et l'adoption dudit règlement par le Conseil d'administration. Le calendrier proposé par l'OPQ suggérait la présentation d'un projet de loi de type omnibus en mai 2010 pour adoption à l'automne 2010. L'Ordre devait également transmettre ses commentaires concernant les autres projets de loi modifiant les lois de quatre ordres professionnels liés au domaine des sciences appliquées et des technologies (agronomes, architectes, chimistes et géologues).

Les orientations recommandées par le Comité concernant les autres articles du projet de modification à la Loi sur les ingénieurs ont été adoptées par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 22 janvier 2010. Le Conseil d'administration a réitéré la position de l'Ordre, à savoir que le projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs devait passer par la modernisation de l'ensemble de ses articles et que son adoption devait être antérieure à l'adoption d'un règlement autorisant les technologues à accomplir certains actes professionnels.

Au 31 mars 2010, l'Ordre avait effectué ses consultations auprès des 26 organismes, recueilli leurs commentaires, mis en place des groupes d'experts et commencé l'analyse de ces informations afin de proposer, le cas échéant, des modifications au projet de loi. Les travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010-2011.

Exercice en cours

Le Comité a tenu deux réunions au cours de l'année.

Au cours du mois d'avril 2010, l'Ordre a analysé les projets de loi des quatre autres ordres professionnels liés au domaine des sciences appliquées et des technologies (agronomes, architectes, chimistes et géologues) et transmis ses commentaires à chacun d'eux.

Le Conseil d'administration a appuyé, en date du 14 mai 2010, les orientations proposées au projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs. À la suite du dépôt de ces orientations, l'OPQ a demandé à l'Ordre de soumettre un mémoire (document d'orientation) afin de soutenir certaines orientations et, plus particulièrement, les dispositions portant sur la surveillance obligatoire des travaux dans le cas d'ouvrage d'ingénierie, quel qu'en soit le type, et d'une superficie de 300 m² dans le cas d'un bâtiment unifamilial, et sur les systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Six groupes de travail, réunissant 24 experts externes, ont été formés afin de se pencher sur la question des petits bâtiments (article 3.1.1), des bâtiments agricoles, des systèmes de traitement des eaux usées (article 3.1.1), des plans et devis préparés à l'extérieur du Québec (article 24), de la surveillance des travaux (article 3.2) et de la définition des documents d'ingénieries (article 1). Les résultats des travaux ont été présentés au Comité de révision de la loi le 14 juillet 2010, lequel a recommandé des orientations au Conseil d'administration au cours de sa séance du 2 septembre 2010. Le Conseil d'administration a appuyé les orientations proposées à la version finale du projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs. Le mémoire ainsi que les orientations ont été soumis à l'OPQ au début de septembre 2010.

En date du 9 décembre 2010, le Conseil d'administration a adopté de nouvelles modifications au projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs, plus particulièrement au sujet des articles 3 (6°) (surveillance/activité réservée), 18, 19 (permis temporaires) et 22 (2°) (abréviations).

Au mois de février 2011, l'Ordre a reçu les orientations de l'OPQ relativement au projet de loi ratifiant la Loi sur les ingénieurs. Au cours de sa séance du 18 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé que ces orientations représentaient un net recul non seulement par rapport aux orientations proposées par l'Ordre dans son projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs, mais également par rapport à la Loi actuelle, notamment quant à la surveillance obligatoire, à une déréglementation dans le bâtiment unifamilial, commercial, industriel et agricole et à l'abrogation de l'article 5 j). Au 31 mars 2011, l'Ordre poursuivait sa collaboration avec l'OPQ afin d'en arriver à une entente sur le contenu du projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs, qui tiendrait compte des enjeux de protection du public et de modernisation essentielle de la loi.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle

MANDAT

Le mandat du Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle consiste à étudier, négocier et établir les modalités de mise en œuvre d'un régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle qui ferait appel au marché de l'assurance traditionnel par l'entremise d'une firme de courtage d'assurance spécialisée en assurance responsabilité.

COMPOSITION

Président : Stéphane Bilodeau, ing.¹
Membres : Luc Fortin, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Éric Potvin, ing.
Richard Talbot
Secrétaire : Marc Bellerive, ing.
Personnes-ressources : M^e Céline Martineau, avocate
Louis Tremblay, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2010-2011, soit le 1^{er} septembre 2010 et le 23 novembre 2010.

Dans le cadre de son nouveau mandat, le Comité a recommandé, à la suite de l'analyse de plusieurs propositions, le choix de Dale Parizeau Morris Mackenzie comme firme de courtage pour le régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle. L'Ordre a signé une entente concernant le régime collectif pour la pratique générale et la pratique privée occasionnelle. Le Comité a fait ses recommandations en ce qui a trait à la couverture des membres pour la pratique privée.

1. Président depuis le 26 novembre 2010 en remplacement de M. Zaki Ghavitian, ing., ce dernier ayant siégé au Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle du 10 juin 2010 au 26 novembre 2010.

Comité de la pratique professionnelle

MANDAT

Le mandat du Comité de la pratique professionnelle consiste à se pencher sur des problématiques importantes touchant à la pratique professionnelle.

- a) En ce qui concerne la surveillance de travaux, le mandat du Comité consiste à :
- établir les orientations et les objectifs selon les attentes de la profession et du milieu de l'ingénierie (cadre de surveillance et délégation);
 - valider et élaborer des solutions;
 - recommander au Conseil d'administration un règlement d'autorisation d'actes;
 - arrimer les travaux avec ceux du Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs.
- b) En ce qui concerne la délocalisation des services d'ingénierie, le mandat du Comité consiste à :
- valider les problématiques actuelles;
 - établir les orientations et les objectifs selon les attentes de la profession et du milieu de l'ingénierie;
 - valider et élaborer des solutions.

COMPOSITION

Président : Zaki Ghavitian, ing.
Membres : Louise Audy, ing.
Daniel Lebel, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Richard Talbot
Collaborateurs : Serge A. Boileau, ing.
David Desaulniers, ing.
Pierre Jean, ing.
François Lussier, ing.
Roger Trotter, ing.
Secrétaire : Louis Tremblay, ing.
Personnes-ressources : M^e Céline Martineau, avocate
Jean-Pierre Trudeau, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Les travaux du Comité ont principalement porté sur la surveillance obligatoire dans le cadre de la révision de la Loi sur les ingénieurs. Le Comité a donné son avis notamment sur la faisabilité et les effets d'un règlement d'autorisation d'actes.

Le Comité s'est également penché sur les recommandations que le CIP a présentées dans son rapport de 2009-2010. Le Comité a proposé des solutions pour l'étude et la mise en œuvre de plusieurs des recommandations, touchant particulièrement au développement de programmes de formation ciblés.

Comité sur la surveillance de la pratique illégale

MANDAT

Le mandat du Comité consiste à déterminer et à circonscrire les milieux où la pratique illégale de la profession est présente, ainsi qu'à préciser et à valider les axes d'intervention en matière de pratique illégale.

Le Comité siège tous les deux ans, à compter de 2010-2011.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

COMPOSITION

Président : Zaki Ghavitian, ing.
Membres : Guy Cuerrier, ing.
Danny Gagnon, ing.
Martin Lapointe, ing.
Claude Martineau, ing.
Richard Talbot
Dominique Verreault, ing.
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.
Personnes-ressources : Louis Tremblay, ing.
M^{re} Céline Martineau, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2010-2011 du Comité est publié à la page 36.

Comité de la formation et du développement professionnel

MANDAT

Le mandat du Comité de la formation et du développement professionnel est de conseiller l'Ordre des ingénieurs du Québec sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel.

COMPOSITION

Présidente : Louise Quesnel, ing.
Membres : Sylvain Blanchette
Louis Cloutier, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
Denis Giroux
Fassi Kafyeke, ing.
Gérard Lachiver, ing.
Daniel Lebel, ing.
Secrétaire : Josianne Brouillard, CRHA

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu deux rencontres au cours desquelles il a, notamment, commenté l'évolution du projet de Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Comité des finances et de vérification

MANDAT

Le Comité des finances et de vérification doit :

- vérifier et auditer les résultats financiers de toutes les instances de l'Ordre et faire rapport au Comité exécutif et au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget;
- collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel;
- réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé et la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, et en superviser l'application;
- étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

COMPOSITION

Président : Stéphane Bilodeau, ing.
Membres : Sylvain Blanchette
Martin Lapointe, ing.
Éric Potvin, ing.
Richard Talbot
Secrétaire : Lorraine Godin, CA

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2010-2011, les membres du Comité se sont réunis neuf fois pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la revue et l'approbation des états financiers vérifiés produits pour l'exercice financier précédent; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier en lien avec le budget adopté; la revue des projections pour l'exercice courant; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2011-2012; la revue de l'état des placements; la révision et la mise à jour de politiques financières, l'élaboration d'un plan d'affaires pour la mise sur pied d'une fondation; la révision des grilles tarifaires de l'Ordre; le choix des vérificateurs pour l'exercice.

Comité des technologies de l'information

Le Comité des technologies de l'information est un comité ad hoc formé par le Comité exécutif le 7 août 2006.

MANDAT

Le mandat du Comité consiste à conseiller les instances sur les activités liées aux technologies de l'information, concernant notamment :

- le programme d'intégration du progiciel de gestion intégrée (PGI), en concordance avec les processus d'affaires;
- le programme de collaboration électronique, en lien avec les besoins de communications électroniques et de service à la clientèle;
- le projet de gestion électronique de documents.

COMPOSITION

Président : Stéphane Bilodeau, ing.
Membres : Éric Germain, ing.
Michel Goyette, ing.¹
Christian Richard, ing.
Richard Talbot

Secrétaire et
personne-ressource : Patrick Paré, MBA, CISSP

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2010-2011, les membres du Comité se sont réunis quatre fois pour assurer le suivi des activités en matière de technologies de l'information et en mesurer les répercussions sur l'environnement technologique de l'Ordre, notamment sur le plan de l'infrastructure et de la sécurité du système d'information, ainsi que sur les ressources humaines touchées par les changements.

Au chapitre du PGI, les membres du Comité ont validé les résultats trimestriels des travaux effectués conjointement par les services internes de l'Ordre et le fournisseur du PGI. Ces travaux ont permis de réaliser cette année l'informatisation de plusieurs processus : la demande de renseignements déontologiques et la demande d'enquête disciplinaire, pour le Bureau du syndic, ainsi que l'inspection professionnelle

en ligne, la gestion des prix de l'Ordre en ligne et le don en ligne à la Fondation au moment de l'inscription annuelle. Les travaux englobaient également la mise à jour de la section étudiante du site de l'Ordre. Le Comité s'est aussi penché sur la refonte de la prestation électronique de services permettant la mise à jour des données des membres, du module de gestion financière et de l'inscription en ligne.

Le Comité a en outre approuvé les rapports d'étape, l'échéancier global, les budgets et les renseignements sur les risques liés à la livraison du PGI, en plus d'exiger certains plans de contingence par rapport à ces aspects. L'étape suivante consistera à soutenir et à valider progressivement, d'ici 2011-2012, l'implantation des autres modules de base ainsi que d'autres prestations électroniques de services (suivi en ligne du dossier d'admission, développement professionnel en ligne, etc.).

En ce qui a trait au projet de refonte de la plateforme de collaboration électronique, les membres du Comité ont pris part à sa phase de réalisation. Le Comité a davantage axé son travail sur la portion Web de ce projet, qui se scinde en deux parties distinctes, soit un volet de refonte de la stratégie Web et un volet de gestion électronique de documents. La prochaine étape consistera à soutenir et à valider progressivement, d'ici 2011-2012, l'implantation graduelle de la nouvelle plateforme de collaboration électronique, tout en planifiant l'intégration de la gestion électronique de documents à l'Ordre.

Par ailleurs, le Comité a effectué un suivi de l'entente avec Notarius relativement à la signature numérique de même qu'un suivi de la situation des comités sans papiers; il a par la suite formulé des recommandations sur ces deux points.

1. Jusqu'au 26 novembre 2010.

SECRÉTARIAT

Comité d'arrimage des Sections régionales

MANDAT

Le mandat du Comité d'arrimage des Sections régionales consiste à :

- arrimer les Sections régionales et les instances décisionnelles de l'Ordre;
- contribuer à la préparation des séances du Conseil des Régionales.

COMPOSITION

Présidente : **Maud Cohen, ing.**
Membres : **Stéphane Bilodeau, ing.**
Marc Lajoie, ing. (Lanaudière)
Sébastien Laroche¹, ing. (Outaouais)
Daniel Lebel, ing.
Houssem Sfaxi, ing. (Cantons-de-l'Est)
France Vallée, ing. (Mauricie)
Sid Zerbo, ing.

Secrétaire et
personne-ressource : **M^e Caroline Simard, avocate**
Secrétaire de l'Ordre

Autre personne-
ressource : **Lorraine Godin, CA**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'arrimage des Sections régionales s'est réuni à cinq reprises. Ses travaux ont été orientés sur l'évaluation de projets des Sections régionales pour recommandation quant à l'attribution de subsides pour projets spéciaux. Ces recommandations ont été soumises au Comité exécutif pour approbation. L'attribution de subsides pour projets spéciaux a représenté 20 000 \$ au cours de l'exercice.

1. Du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2011, en remplacement de M. Louis-Jacques Fortier, ing., (Plein-Sud) ce dernier ayant siégé au Comité d'arrimage des Sections régionales du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} octobre 2010.

Conseil des Régionales

MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate possible à la mission de l'Ordre. Le Conseil doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et qu'elles s'inscrivent complémentairement à celles-ci.

Le Conseil doit être un lieu d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Conseil d'administration et le Comité exécutif.

De façon plus précise, sa responsabilité est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales.

COMPOSITION

Présidente : **Maud Cohen, ing.**
Membres :
Abitibi-Témiscamingue : **Eugène Montour, ing.**
Bas-Saint-Laurent—
Gaspésie : **Pascal Chouinard, ing.**
Cantons-de-l'Est : **Houssem Sfaxi, ing.**
Drummond : **Laurent Harton, ing.**
Lanaudière : **Marc Lajoie, ing.**
Laval—Laurentides : **Dominique Verreault, ing.**
Manicouagan : **Bruno Bélanger, ing.**
Mauricie : **France Vallée, ing.**
Mingan : **Danny Gagnon, ing.**
Outaouais : **Sébastien Laroche, ing.**
Plein-Sud : **Daniel Latendresse, ing.¹**
Québec et Chaudière—
Appalaches : **François Rheault, ing.**
Richelieu : **Réal Duquette, ing.**
Saguenay—
Lac-Saint-Jean : **Guy Cuerrier, ing.**
RIM : **Anca Tismanariu, ing.**
Secrétaire et
personne-ressource : **M^e Caroline Simard, avocate**
Secrétaire de l'Ordre

Autre personne-
ressource : **Lorraine Godin, CA**

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Conseil des Régionales s'est réuni à quatre reprises. Il a été sollicité pour la refonte du site Web des Sections régionales et dans le cadre des travaux de révision de la Loi sur les ingénieurs. Le Conseil des Régionales a été un lieu d'échange et d'information au sujet des grands projets de l'Ordre, notamment en ce qui concerne la planification stratégique 2010-2015.

1. Du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2011, en remplacement de M. Louis-Jacques Fortier (Plein-Sud), ce dernier ayant siégé au Comité d'arrimage des Sections régionales du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} octobre 2010.

Comité sur la gouvernance

MANDAT

Le Comité sur la gouvernance est responsable de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au Conseil d'administration des moyens de mise en œuvre notamment la révision du mode d'élection des administrateurs, le nombre et la durée des mandats de la présidence, des membres du Comité exécutif et des administrateurs.

COMPOSITION

Présidente : Maud Cohen, ing.
Membres : Sylvain Blanchette
Nadia Lalancette, ing.
Martin Lapointe, ing.¹
Éric Potvin, ing.
Richard Talbot²
Sid Zerbo, ing.

Secrétaire et
personne-ressource : M^{re} Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni à onze reprises au cours de l'exercice. Il a achevé l'exercice de diagnostic de la gouvernance, défini des objectifs prioritaires et établi un programme des actions nécessaires pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gouvernance. Le Comité a également organisé la tenue du Colloque des dirigeants de l'Ordre, dont le thème était la gouvernance, et a entrepris une révision du rôle des instances de l'Ordre et des mandats des différents comités. Le comité sur la gouvernance a proposé des modifications en ce qui concerne le mandat de la présidence et celui des administrateurs de l'Ordre.

1. Du 27 septembre 2010 au 31 mars 2011.
2. Du 14 janvier 2011 au 31 mars 2011, en remplacement de M^{re} Nicole Vallières, avocate, celle-ci ayant siégé au Comité sur la gouvernance du 1^{er} avril 2010 au 14 janvier 2011.

Comité d'éthique des administrateurs

MANDAT

Le Comité d'éthique des administrateurs relève du Conseil d'administration de l'Ordre. Il est formé chaque fois qu'il est nécessaire d'évaluer et de mettre à jour le code d'éthique des administrateurs de l'Ordre, de donner son avis et de fournir son soutien à l'Ordre et à ses administrateurs lorsqu'ils sont aux prises avec une situation problématique, d'enquêter sur toute allégation ou sur toute situation de manquement de la

part d'un administrateur aux règles d'éthique des administrateurs prévues par la loi ou par le code d'éthique, et de faire des recommandations au Conseil d'administration relativement à l'application du code d'éthique.

COMPOSITION

Présidente d'office : Maud Cohen, ing.
Administrateur
nommé par l'Office des
professions du Québec : Guy Levesque, inf. (ad hoc)
Autre administrateur : Daniel Lebel, ing. (ad hoc)

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'éthique des administrateurs s'est réuni à deux reprises. Il a été appelé à examiner des questions relatives aux conflits d'intérêts potentiels.

Comité de déontologie

MANDAT

Le mandat du Comité de déontologie est d'agir comme conseiller des différentes instances de l'Ordre sur des questions de déontologie. À ce titre, le Comité est appelé notamment à étudier les questions qui lui sont soumises et à formuler tantôt un avis, tantôt des recommandations en matière d'éthique professionnelle.

COMPOSITION

Président : Roger Nicolet, ing.
Membres : Louis Champagne, ing.
Bernard Lamarre, ing.
Hubert Stéphenne, ing.
Danielle Zaïkoff, ing.
Personne-ressource : M^{re} Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de déontologie n'a pas eu à se réunir.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Comité d'orientation des affaires publiques

MANDAT

Le mandat du Comité d'orientation des affaires publiques consiste à assurer une veille stratégique, à orienter et à planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant, notamment, l'intérêt public et les actions qui contribuent à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec le phare d'une profession reconnue et respectée de tous (CA-2000-556).

COMPOSITION

Président : **Stéphane Bilodeau, ing.**
Membres :

Gérald André, ing.
Bernard Boire, ing.
Michel Dubeau, ing.
Clément Fortin, ing.
Denis Isabel, ing.
Denis Lapointe, ing.
Martin Lapointe, ing.
Daniel Lebel, ing.
Robert Molenge, ing.
Robert L. Papineau, ing.
Éric Potvin, ing.
Yves Van Hoenacker, ing.
Jean-Pierre Trudeau, ing.

Secrétaire :

Personne-ressource : Daniel Boismenu

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'orientation des affaires publiques place ses interventions d'affaires publiques sous le thème global de l'intérêt public.

Le Comité a contribué à la préparation du plan d'affaires publiques 2011-2014. Outre les dossiers des infrastructures et du développement durable, nombre de nouveaux dossiers ont été entrepris, notamment ceux qui portent sur le génie logiciel, la relève en génie, la sécurité civile et les gaz de shale. Le Comité développe également un outil de veille stratégique et technologique continue.

L'Ordre est intervenu publiquement dans plusieurs dossiers, dont celui des infrastructures publiques, notamment l'échangeur Turcot, et celui des gaz de shale. Notons à ce sujet que le mémoire de l'Ordre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) prônait la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique, solution qui constitue la principale recommandation de l'organisme au gouvernement.

Comité d'organisation et de programmation du Colloque de l'Ordre 2011

MANDAT

Le Comité organisateur du Colloque de l'Ordre a pour mandat de :

- a) conseiller et proposer aux instances des thèmes et des scénarios pour l'organisation du Colloque annuel et du Gala de l'excellence;
- b) faire le suivi de l'ensemble des activités du Colloque de l'Ordre;
- c) collaborer à l'analyse rétrospective de ces manifestations afin de formuler des recommandations pour les années subséquentes.

COMPOSITION

Président : **Daniel Lebel, ing.**
Daniel Boismenu
Josianne Brouillard, CRHA
Anne-Marie Gagnon, ing.¹
Sandra Gwozd, ing.
Louis Savard, ing.
Anca Tismanariu, ing.
Louis Tremblay, ing.
Secrétaire : Malika Daoud
Personne-ressource : Jean-Pierre Trudeau, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'organisation et de programmation du Colloque 2011 s'est employé, au cours du dernier exercice, à mettre sur pied un programme qui répond aux besoins des membres en termes de formation. Le thème qui a été retenu est *L'ingénieur, de concepteur à leader!* L'ingénieur est un professionnel extrêmement polyvalent et il doit veiller à le rester. En effet, outre les connaissances dans leur domaine de pratique spécifique, les ingénieurs ont un besoin constant de développer et de maintenir à jour des compétences communes qui touchent aussi bien à la gestion des risques techniques qu'à la communication, au leadership et à l'éthique. Le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs est entré en vigueur le 27 janvier 2011. Dorénavant, tout membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec devra accumuler au moins 30 heures de formation continue au cours d'une période de référence de deux ans. La première période de référence a débuté le 1^{er} avril 2011.

1. Jusqu'en janvier 2011.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

Comité sur la promotion et la valorisation de la profession

MANDAT

Le Comité sur la promotion et la valorisation de la profession a pour mandat de conseiller l'Ordre sur la préparation et la mise en œuvre d'un plan de valorisation de la profession d'ingénieur en conformité avec les priorités définies par le Plan stratégique 2010-2015, notamment en ce qui a trait à la relève.

COMPOSITION

Président : Daniel Lebel, ing.
Membres : Marie-Josée Dionne, ing. stag.
Antonin Fortin
Sonia de Lafontaine, ing.
Paul Martin, ing. jr
Chantal Turgeon, ing.
Robert White, ing.¹
Michael Wood, ing.
Secrétaire : Malika Daoud
Personnes-ressources : Daniel Boismenu
Geneviève Terreault

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité sur la promotion et la valorisation de la profession apporte son expertise en ingénierie pour orienter la campagne de promotion de la profession. Un vaste plan a été mis en place pour l'année 2010-2011. Ce plan comporte deux grands volets, l'un axé sur la promotion de la profession, l'autre sur la valorisation de la profession. La promotion de la profession vise la relève et s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans. Les outils conçus dans cette optique ont été mis à jour et différents partenariats stratégiques ont été conclus de manière à joindre ce public cible et à faire la promotion du génie. La valorisation de la profession cible, quant à elle, le grand public et les différents partenaires socioéconomiques pour faire connaître — et reconnaître — la profession.

1. Jusqu'en novembre 2010.

Comité femmes en ingénierie

MANDAT

Le mandat du Comité Femmes en ingénierie est de promouvoir le génie auprès des femmes.

COMPOSITION

Président : Daniel Lebel, ing.
Membres : Marie-Josée Dionne, ing. stag.
Hélène Guay, ing.¹
Nadia Lalancette, ing.
Lorraine Marsolais, ing.
Josée Morency, ing.
Kateri Normandeau, ing.
Louise Quesnel, ing.
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité Femmes en ingénierie a tenu trois rencontres entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011. Le Comité a préparé un plan de travail et discuté de plusieurs dossiers liés à la relève en génie chez les jeunes femmes, dans le contexte plus global de la relève de la profession. Il s'est également penché sur les conditions dans lesquelles les ingénieures exercent leur profession.

1. Jusqu'au 5 octobre 2010.

Jurys

Bourse d'excellence aux études supérieures 2010

Jury : Sylvain Brisson, ing.
Maud Cohen, ing.
Sandra Gwozdz, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
André Rainville, ing.
Lauréat 2010 : Alex Paquet — Université Laval

Prix universitaire du Mérite 2010

Jury : Sylvain Brisson, ing.
Maud Cohen, ing.
Sandra Gwozdz, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
André Rainville, ing.
1^{er} prix : Josée-Anne Langlois
Université de Sherbrooke
2^e prix : Jérémie Duchesneau-Allali
École Polytechnique de Montréal
3^e prix : Isabelle Liard
Université Laval

Prix Génie innovation 2010

Jury : Maud Cohen, ing.
Johanne Desrochers
Zaki Ghavitian, ing.
M. Christophe Guy, ing.
Bertrand Leroux, ing.
Lauréat 2010 : Projet de l'application Télémétrie
véhiculaire — Isaac Instruments

Grand Prix d'excellence 2010

Jury : André Bazergui, ing.
Yves Beauchamp, ing.
Maud Cohen, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
Lauréat 2010 : Wilfrid Morin, ing.

Prix de la présidente au bénévolat 2010

Jury : Stéphane Bilodeau, ing.
Maud Cohen, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
Daniel Lebel, ing.
Nicole Vallière, avocate
Lauréat 2010 : Pierre Gosselin, ing.

ORGANISMES CONJOINTS

Comité de liaison CODIQ-OIQ-CREIQ

MANDAT

Le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CREIQ a pour mandat de favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie du Québec et les représentants des étudiants en génie, en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun relatifs à la formation des étudiants en ingénierie et à la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

COMPOSITION

Coprésidents : **Maud Cohen, ing.**
Guy Gendron, ing., Université Laval
Georges Abdounour, ing., UQTR
Yves Beauchamp, ing., ETS
Yves Blaquière, ing., UQAM
Pierre A. Cousineau, ing., UQAC
Robin Drew, ing., Université Concordia
Karim El Guemhioui, ing., UQO
Mathieu Gilbert, CREIQ
Christophe Guy, ing., École Polytechnique
André Jacques, UQAR
Gérard Lachiver, ing., Université de Sherbrooke
Guyh Dituba Ngoma, ing., UQAT
Christophe Pierre, ing., Université McGill
Louise Quesnel, ing.

Substitut à la coprésidente
Maud Cohen : **Zaki Ghavitian, ing.**
Secrétaire : **André Rainville, ing.**
Personne-ressource : **Jean-Pierre Chalifoux, ing.**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une rencontre en septembre 2010. Il s'est penché principalement sur les sujets suivants : le nouveau programme de baccalauréat en génie mécanique offert par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et agréé en juin 2010 par le BCAPG, la révision du statut, du mandat, de la composition et du mode de fonctionnement du Comité de liaison CODIQ-OIQ-CREIQ, les ateliers destinés aux professeurs, la politique de développement des compétences professionnelles; il s'est en outre penché sur le dossier de la différenciation des frais de scolarité.

Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs

MANDAT

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs est un comité ad hoc né du « contrat social », signé le 8 mars 2002.

Le mandat du Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs consiste à débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et à s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs.

Le mandat du Comité comporte quatre volets particuliers, à savoir :

- informer les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et échanger avec eux ;
- servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;
- trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;
- assurer la pérennité des travaux du Comité.

COMPOSITION

Membres : **Maud Cohen, ing., présidente,**
Ordre des ingénieurs du Québec
Ramzi Chahine, ing., président,
Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)
Johanne Desrochers, c.a.é., présidente-directrice générale, Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)
Michel Gagnon, ing., président, Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)
Rosaire Sauriol, ing., président du conseil, Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)
Denis St-Louis, ing., président, Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)
Martin Tremblay, ing., président, Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPM)
Secrétaire : **André Rainville, ing.**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs a tenu, au cours du présent exercice, deux séances.

Il a, d'autre part, contribué de façon importante à la réflexion entourant l'évolution du dossier sur la révision de la Loi sur les ingénieurs, afin d'alimenter la position de l'Ordre à l'égard de ce dossier. Les membres du comité de liaison ont, dans cet esprit, été appelés à participer à des rencontres d'échange et d'information, dans certains cas de façon individuelle. Leur expertise a aussi été sollicitée pour l'élaboration des *Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie*.

Jeannette Gauthier, ing.

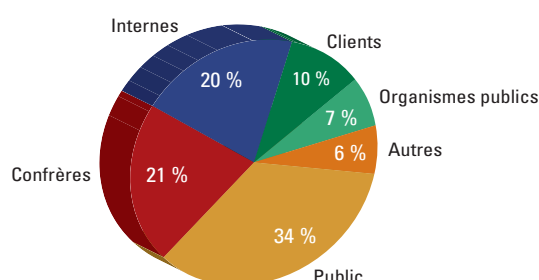
Syndique

Le principal mandat du Bureau du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément au Code des professions. Les syndicats doivent notamment voir à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs soient respectées par les membres de l'Ordre.

Les effectifs du Bureau du Syndic ont augmenté de façon importante. La liste du personnel apparaît à la page 9.

Au cours de l'exercice de 2010-2011, le Bureau du syndic a reçu 407 demandes d'enquête. Sur ce nombre, 181 provenaient de clients ou d'autres membres du public, 87 provenaient de confrères ingénieurs, et 83, de dossiers transmis par les autres services de l'Ordre ou ouverts à l'initiative du syndicat à la suite d'informations émanant de sources publiques ou anonymes. Sur l'ensemble des demandes, 378 dossiers d'enquête portant sur des événements différents et concernant 352 ingénieurs ont été ouverts.

Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a consacré également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession, en répondant à plus de 1 103 appels téléphoniques et courriels. Au chapitre de la prévention, le Bureau du syndic a donné quelques conférences, essentiellement dans les Sections régionales et les facultés d'ingénierie; il a publié dans chaque numéro de la revue *PLAN* et du bulletin électronique destiné aux membres des articles sur la déontologie ou les obligations professionnelles.

Source des demandes d'enquêtes en 2010-2011

Rappelons que le Conseil d'administration a approuvé un programme d'intervention en éthique et déontologie en réponse aux allégations de malversation soulevées dans les médias et mettant en doute l'intégrité des ingénieurs. Dans ce contexte, afin de mieux répondre aux questions déontologiques et éthiques, une ligne directe au Bureau du syndic a été mise en place. Il s'agit de la ligne 1 877-ÉTHIQUE. De plus, il est maintenant possible, à partir du site Internet de l'Ordre, de soumettre des demandes d'informations déontologiques ainsi que des demandes d'enquête disciplinaire.

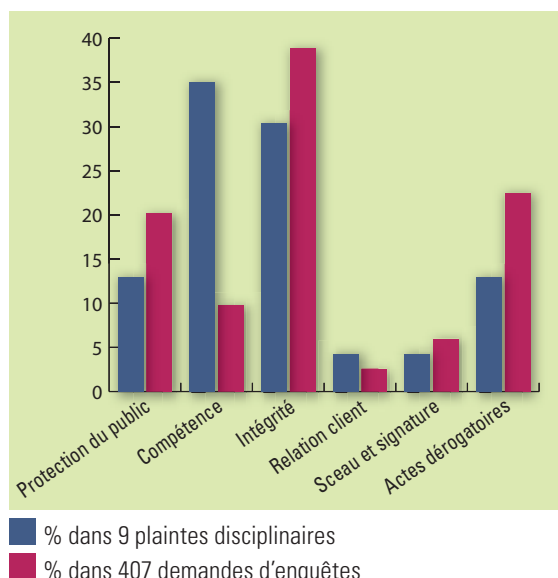
Au terme d'enquêtes et d'analyses, la syndique et les syndicats adjoints ont porté 9 plaintes relativement à 10 dossiers

devant le Conseil de discipline et ont, par ailleurs, fermé 416 autres dossiers après enquête et avisé les demandeurs de leur décision. Lors de la fermeture de ces enquêtes, les syndicats ont adressé des mises en garde à 49 ingénieurs. Aucun des demandeurs d'enquête n'a sollicité l'avis du Comité de révision. De plus, cinq dossiers ont fait l'objet d'une entente de conciliation par un syndicat. Le délai moyen de traitement des dossiers qui ont été fermés pendant l'année a été de 19 mois.

Bilan des activités du Bureau du syndic du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2010	584
Demandes d'enquête reçues	407
Dossiers d'enquête ouverts	378
Dossiers d'enquête fermés	416
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline	10 *
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2011	610
Appels et demandes de renseignements	1 103
Participants aux conférences et présentations	251
Dossiers réglés par la conciliation d'un syndicat	5
Demandes d'accès à l'information reçues	6

* Trois autres plaintes n'ont pas pu être déposées pour des raisons humanitaires.

Occurrences des principaux reproches invoqués dans les demandes d'enquête reçues et les plaintes disciplinaires déposées durant l'année 2010-2011.

Sous l'autorité du Conseil d'administration, l'ombudsman reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Jusqu'au 18 décembre 2009, la fonction d'ombudsman était occupée par M. Yvan Asselin, ing. Le directeur général de l'Ordre, M. André Rainville, ing., a reçu et traité les demandes normalement adressées à l'ombudsman pendant la dernière année.

Le poste a été aboli le 18 mars 2011 par le Conseil d'administration.

Au 31 mars 2010, sur les quatre dossiers ouverts, trois portaient sur l'admission et l'enregistrement; un dossier concernait le Bureau du syndic.



André Rainville ing.
Directeur général

L'an 1 de la Planification stratégique quinquennale 2010-2015 a constitué le menu substantiel de l'exercice qui s'achève. Le tableau présenté dans les pages suivantes fait état de l'avancement des différents dossiers et des actions entreprises selon le calendrier de réalisation. Il faut souligner la place prépondérante qui a été accordée en particulier au Bureau du syndic dans le cadre du Plan d'intervention en éthique et déontologie, avec l'objectif prioritaire de rétablir la confiance auprès du public.

Transformation organisationnelle

La mise en œuvre d'un plan stratégique aussi ambitieux que fondamental devait s'accompagner d'une structure organisationnelle adéquate. Les Affaires professionnelles et le Bureau du syndic, notamment, ont connu d'importantes transformations.

Affaires professionnelles

Le Service de l'admission et celui du soutien aux nouveaux membres ont été fusionnés et placés sous la conduite d'un nouveau gestionnaire. Le nouveau Service d'admission et des permis s'occupe autant des candidats à l'exercice que des ingénieurs juniors d'ici et d'ailleurs (professionnels formés à l'étranger).

Parallèlement, une cartographie des processus a été menée, et des zones d'amélioration ont été définies dans le cadre de l'amélioration continue de ces processus.

Le service de la Surveillance de la pratique illégale a été transféré à la Direction des affaires juridiques, ainsi que les dossiers litigieux.

Le service du Développement professionnel a été transformé en Direction du développement professionnel et une nouvelle directrice a été embauchée. L'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs exigeait une structure renforcée.

Bureau du syndic

L'effectif est passé de 13 à 21 personnes. De nouvelles fonctions se sont ajoutées, de façon à assurer la recherche et l'analyse nécessaires pour les nouveaux dossiers. Un directeur adjoint est aussi entré en fonction. Pour accueillir cette équipe élargie, un déménagement s'est imposé.

Des bureaux agrandis, de nouvelles fonctions, des processus revus, des employés plus nombreux, des prestations électroniques et une ligne ÉTHIQUE contribuent à l'efficacité accrue dans le secteur névralgique de l'encadrement disciplinaire.

Comité de direction

De la restructuration de plusieurs postes de gestionnaires a découlé la mise en place d'un Comité de direction élargi. Les titulaires de ces nouveaux postes sont appelés à participer à la revue mensuelle de l'ensemble des dossiers au sein de ce Comité.

Autres dossiers

Bien que la Planification stratégique couvre les principaux enjeux de l'organisation, des dossiers non prévus ont surgi au cours de l'année et ont exigé des interventions.

Assurance médicaments

Une situation imprévisible en cours d'année a exigé la recherche d'un nouveau partenaire pour offrir aux membres un régime collectif d'assurance médicaments. En effet, l'article 15.1 de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec stipule que c'est l'Ordre qui doit assumer cette obligation. Nous avons mis tout en œuvre pour que le changement se fasse en douceur et avons signé un nouveau contrat d'assurance collective pour les membres.

Assurance responsabilité professionnelle (ARP)

La direction générale, de concert avec le Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle, a négocié une nouvelle entente avec une firme de courtage pour offrir le régime collectif d'ARP, afin que les membres bénéficient d'une meilleure offre.

Budget

L'année a été très riche en réalisations, alors que nous devons réaliser un grand nombre de tâches avec un budget déficitaire. La gestion efficace du Comité de direction a permis de terminer l'année avec un léger surplus.

Plan stratégique quinquennal

Le Plan stratégique 2010-2015 a été établi en fonction de quatre grands axes : l'encadrement de la profession, la contribution de la profession aux débats de société et à la vie sociale, le développement organisationnel et la gouvernance de l'Ordre.

Planification stratégique 2010-2011

Axe 1 Encadrement de la profession	Actions – objectifs	État de la situation 2010-2011
Pour mieux encadrer la profession, l'Ordre a accordé la priorité à différentes actions ciblant des objectifs précis au cours des années à venir.		
Bureau du syndic	Plan d'intervention en éthique et déontologie Préciser la nature et l'ampleur des problèmes de conduite professionnelle et établir un plan d'action. Transformation du Bureau du syndic Augmenter l'effectif, restructurer le Bureau du syndic et optimiser le processus de traitement des dossiers.	Des éthiciens accompagnent le Bureau du syndic dans ses démarches. Une firme de sondage a été mandatée et la phase de diagnostic est en cours. Une ligne téléphonique 1 877-ÉTHIQUE a été mise en fonction et des formulaires électroniques de demandes d'enquête et de renseignements sont maintenant disponibles sur le site de l'Ordre. Il y a eu une augmentation notable de l'effectif, qui est passé de 13 à 21 personnes. L'Ordre a innové en créant des postes d'analystes-rechercheurs pour appuyer le travail des syndics adjoints. Un directeur adjoint a également été embauché. Les locaux ont été réaménagés afin d'accueillir l'équipe élargie.
Développement professionnel	Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs Établir les mécanismes administratifs permettant la mise en œuvre de cette réglementation et élaborer un plan d'affaires soutenant le développement professionnel des ingénieurs.	Le Règlement a été adopté et est en cours d'application. Un microsite, un guide d'application et une foire aux questions ont été créés. Une nouvelle direction a été créée, et une directrice, embauchée.
Loi sur les ingénieurs	Révision de la Loi sur les ingénieurs Mettre en place les mécanismes qui favoriseront l'adoption des modifications à la Loi et son adaptation à l'évolution de la profession.	Des consultations ont été menées avec divers intervenants tout au long de l'année. Les projets de loi de quatre ordres professionnels — agronomes, architectes, chimistes et géologues — ont été analysés. Six groupes de travail formés de 24 experts ont recommandé des orientations, lesquelles ont été approuvées par le Conseil d'administration et transmises à l'Office des professions du Québec (OPQ). L'Ordre a maintenant reçu les orientations de l'OPQ et poursuit sa collaboration en vue d'une entente quant au contenu du projet de Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs.
Affaires juridiques	Direction des affaires juridiques Établir et maintenir une expertise juridique à l'interne.	La restructuration s'est poursuivie avec l'embauche d'une secrétaire de direction, d'une secrétaire juridique et de deux avocates. Le Service de la surveillance de la pratique illégale est passé sous la supervision de la Direction des affaires juridiques.
Affaires professionnelles	Admission et juniorat Poursuivre et améliorer les actions de l'Ordre sur l'intégration des PFÉ à la profession. Admission et juniorat Établir et appliquer un nouveau cadre d'intégration des ingénieurs juniors à l'exercice de la profession.	Le Programme d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger (PFÉ) s'est poursuivi. Des séances d'information sur le processus de l'admission ont eu lieu. Dans le cadre de séances de formation, les PFÉ ont pu bénéficier de nouveaux outils technologiques en ligne et se préparer à l'examen professionnel à l'aide d'un didacticiel. De nouveaux contenus et des outils d'information sont en cours de préparation et seront bientôt disponibles sur le site Web. Des activités de réseautage se poursuivent et l'Ordre fait la promotion du programme auprès de partenaires et d'organismes spécialisés. En prévision de l'application d'un nouveau cadre d'intégration des ingénieurs juniors, un nouveau service a été créé, regroupant l'admission et les permis. Un nouveau gestionnaire a été engagé. Les processus ont été intégrés.

Axe 2 Contribution de la profession aux débats de société et à la vie sociale	Actions – objectifs	État de la situation 2010-2011
Plusieurs actions ont été retenues pour accroître l'influence de l'Ordre dans les débats de société et valoriser la profession.		
Affaires publiques	Plan d'affaires publiques Accentuer l'intervention publique et politique dans des dossiers porteurs pour l'Ordre et la profession.	La fonction Affaires publiques a été consolidée par l'embauche d'un conseiller aux affaires publiques. Un plan d'affaires publiques a été élaboré.
	Vigie professionnelle et médiatique Accroître les activités de vigie se rapportant à la profession.	Une réflexion a été amorcée pour la mise en œuvre d'une activité de vigie qui sera déployée au cours de l'an 2 du Plan stratégique.
Communications	Publications électroniques Accroître les stratégies de communication électronique.	Deux numéros de la revue <i>PLAN</i> ont été publiés en format électronique. À la suite de ce projet-pilote, l'Ordre a offert aux membres la possibilité de choisir entre le format papier et le format électronique au moment de leur inscription annuelle. Il y a eu une hausse importante du nombre de communications par courriel adressées aux membres. De nouveaux outils de communication ont été réalisés en format électronique.
	Promotion auprès de la relève Accroître les interventions pour attirer les jeunes vers la profession d'ingénieur.	Un plan d'intervention incluant une mise à jour d'un site destiné exclusivement à la relève (placepourtoi.ca) a été déployé. Il comprenait aussi un concours ciblant les jeunes filles et un guide conçu pour les interventions des porte-parole auprès des jeunes. Un partenariat avec Télé-Québec a été conclu dans le cadre de l'émission <i>Génial !</i>
	Valorisation de la profession Contribuer au sentiment d'appartenance des membres à la profession et à l'Ordre.	Une vaste campagne médiatique a été menée pour souligner l'obtention du titre de 1 934 nouveaux ingénieurs et une première soirée « Signature Ingénieur(e) » a été organisée afin de leur rendre hommage. Un sondage auprès du grand public a été mis en œuvre afin de connaître sa perception de la profession.
	Site d'offres d'emploi Favoriser la rétention des ingénieurs d'expérience sur le marché du travail.	Un nouveau microsite d'offres d'emploi plus convivial et plus efficace a été mis en ligne.
Axe 3 Gouvernance		
Le modèle de gouvernance de l'Ordre doit être renouvelé pour correspondre aux meilleures pratiques reconnues.	Nouvelles pratiques de gouvernance Adopter et mettre en pratique de bonnes pratiques de gouvernance.	Un diagnostic de gouvernance a été posé, des objectifs ont été priorisés et un programme des actions nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gouvernance a été élaboré. Le Colloque des dirigeants de l'Ordre a porté sur le thème de la gouvernance. Une révision du rôle des instances de l'Ordre et des mandats des différents comités a été entreprise. Des modifications concernant le mandat de la présidence et des administrateurs de l'Ordre ont été proposées.
Axe 4 Développement organisationnel		
La réorganisation de l'Ordre vise à répondre plus efficacement aux besoins et attentes de ses membres et à ceux d'autres publics.		
Gestion documentaire	Gestion documentaire Doter l'Ordre d'une gestion documentaire conforme aux exigences légales et aux besoins organisationnels.	Une firme spécialisée a été mandatée pour répertorier les dossiers, en faire l'inventaire, la classification et la destruction, si nécessaire, tant au centre d'archives qu'aux dossiers actifs.
Programme de collaboration électronique	Plateforme Web et progiciel de gestion intégré (PGI) Intégrer de manière transversale, à toutes les directions de l'Ordre, les services technologiques utiles pour combler leurs besoins.	L'Ordre s'est doté d'une infrastructure technologique stable, évolutive et compatible aussi bien avec son nouvel environnement technologique (PGI) qu'avec les standards de qualité attendus en matière de service à la clientèle, d'information et de communication, ainsi que de services aux membres. Une refonte majeure des sites Web de l'Ordre a été entreprise.
Gestion des ressources humaines	Gestion des ressources humaines Réviser les programmes en matière de ressources humaines selon les meilleures pratiques.	L'Ordre s'est doté d'un nouveau conseiller aux ressources humaines. L'ensemble des processus de dotation est en révision : définition des besoins, accueil, soutien aux gestionnaires et entraînement. Le processus d'évaluation de la performance du personnel de l'Ordre est également en cours de révision.

Comité de direction

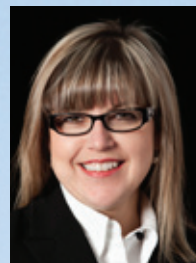
En fonction au 31 mars 2011



André Rainville, ing.
Directeur général



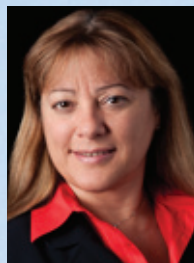
Daniel Boismenu
**Directeur des
Communications et des
Affaires publiques**



Chantale Gagnon, CRIA
**Directrice des
Ressources humaines**



Jeannette Gauthier, ing.
Syndique



Lorraine Godin, CA
**Directrice de
l'Administration-
Finances**



Francine Leduc
**Directrice du
Développement professionnel**



M^e Céline Martineau, avocate
**Directrice des
Affaires juridiques**



Patrick Paré
**Directeur des
Technologies de
l'information**



M^e Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre



Louis Tremblay, ing.
**Directeur des Affaires
professionnelles**

M^e Caroline Simard, avocate

Secrétaire de l'Ordre

Coordination des instances

Le Secrétariat de l'Ordre coordonne les réunions des instances politiques (Conseil d'administration, Comité exécutif et Assemblée générale des membres) et en assure les suivis. Il coordonne également les réunions du Conseil des Régionales et du Comité d'arrimage des Sections régionales. Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a offert son soutien dans la préparation de 12 séances du Conseil d'administration, 24 du Comité exécutif, 4 du Conseil des Régionales et 5 du Comité d'arrimage des Sections régionales.

La Secrétaire agit conformément au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs. Elle assure la cohésion et l'harmonisation des processus de protection du public et leur conformité aux lois et aux règlements. La Secrétaire dresse le tableau des membres et le tient à jour. Elle a également le mandat de voir à l'application du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de surveiller le déroulement du vote. Elle veille à l'application du Règlement sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs. La Secrétaire est membre du Comité sur les infractions criminelles et disciplinaires.

La Secrétaire de l'Ordre agit également comme secrétaire et personne-ressource pour le Comité sur la gouvernance, le Comité d'éthique des administrateurs et le Comité de déontologie.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La Secrétaire est en outre responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Elle agit par délégation de la présidence. À ce titre, elle assure l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Elle analyse les implications de ces lois, en coordonne la mise en œuvre et met en place les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre. Pour l'exercice 2010-2011, la Secrétaire a reçu 27 demandes d'accès à l'information, en a traité 25, 2 demandes étant demeurées en suspens au 31 mars 2011. La durée moyenne de traitement des demandes d'accès à l'information est de 18 jours. Au cours de l'exercice, il y a eu quatre demandes de révision auprès de la Commission d'accès à l'information, formulées par le même demandeur.

Politiques et directives

La Secrétaire est la dépositaire officielle des politiques et directives de l'Ordre. Elle en assure la coordination et la mise à jour, et en fait le suivi avec les instances.

Centre d'archives et de documentation

La Secrétaire de l'Ordre est la dépositaire de la mémoire organisationnelle de l'Ordre. Elle assure la gestion du centre de documentation et des archives de l'Ordre.

Chantale Gagnon, CRIA

Directrice des Ressources humaines

Mandat

La Direction des ressources humaines vise à faciliter la gestion des ressources en lien avec les stratégies d'affaires de l'Ordre. Elle contribue à la réalisation des changements organisationnels et soutient une démarche d'amélioration continue afin de recruter, retenir et développer les compétences et le plein potentiel de son personnel. À ce titre, l'équipe accompagne les gestionnaires dans le développement des compétences et agit à titre d'experte dans la gestion du changement.

Croissance de la main-d'œuvre

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Direction des ressources humaines a procédé à l'embauche de 50 nouveaux employés, dont 26 employés réguliers.

Dans le cadre de la planification stratégique de l'Ordre, le Conseil d'administration a en outre autorisé, à sa réunion du 14 mai 2010, la création de 20 autres postes pour l'année 2010-2011, dont 13 au Bureau du syndic. Cette mesure a pour but de contribuer au rétablissement et à la consolidation du lien de confiance entre le public et les membres de l'Ordre, ainsi que de répondre à l'évolution de la profession.

Dix-huit nouveaux postes ont été pourvus de la façon suivante, conformément aux quatre axes du Plan stratégique et aux enjeux organisationnels mis de l'avant :

Bureau du syndic

- réduire les délais d'attente et optimiser les processus de traitement des dossiers :
 - un directeur adjoint, un syndic adjoint, trois analystes-rechercheurs, quatre secrétaires juridiques, deux avocats.

Direction des communications et affaires publiques

- accentuer les interventions publiques et politiques dans des dossiers porteurs pour l'Ordre et la profession :
 - un conseiller aux affaires publiques.

Direction générale

- instaurer une nouvelle direction afin de soutenir l'ensemble des activités en matière de développement professionnel, par suite de l'implantation du nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire :
 - une directrice du développement professionnel.

Direction administration-finances

- appuyer l'équipe de la Trésorerie, par suite de la mise sur pied de la Fondation :
 - une préposée à la comptabilité ;
- assurer un service à la clientèle interne et externe adéquat :
 - un préposé aux services auxiliaires (poste temporaire).

Direction des affaires professionnelles

- encadrer la mise en œuvre du plan d'action sur le renouvellement du programme de juniorat et appuyer les ingénieurs juniors dans leur intégration à l'exercice de la profession :
 - un chef de l'admission et des permis et une préposée aux permis.

Direction des ressources humaines

- répondre aux besoins organisationnels et compléter l'équipe de la Direction :
 - un conseiller en ressources humaines.

Direction des affaires juridiques

Dans le but d'intégrer plus efficacement les poursuites pénales et l'application de la loi aux activités relevant du Service de la surveillance de la pratique, l'Ordre a décidé de transférer ce dernier à la Direction des affaires juridiques.

Planification de la main-d'œuvre et intégration des nouveaux employés à l'Ordre

Dans le but d'être une organisation accueillante et afin de mobiliser les nouveaux employés, de leur permettre de développer un sentiment d'appartenance à l'organisation ainsi que de leur donner l'assurance d'être appuyés dans leur intégration, la Direction des ressources humaines a développé, en collaboration avec les gestionnaires et les employés, un programme d'accueil des nouveaux employés.

Amélioration du régime d'assurances collectives

Au cours du mois de décembre, l'Ordre a procédé à un appel d'offres en collaboration avec une firme spécialisée de services-conseils en assurances collectives et a convenu de souscrire son régime d'assurances collectives avec La Capitale à compter du 1^{er} avril 2011. Les employés de l'Ordre auront la chance d'accéder à un nouveau programme de promotion de la santé et du mieux-être en entreprise qui sera déployé au cours de la prochaine année.

Maintien de l'équité salariale

Conformément à la Loi sur l'équité salariale du Québec, la Direction des ressources humaines a procédé à l'évaluation du maintien de l'équité salariale. L'Ordre a formé un comité de quatre personnes composé de représentants des salariés, de l'employeur et de l'unité d'accréditation des employés de bureau et professionnels. Le comité a confirmé que l'Ordre a effectué les démarches requises et qu'aucun ajustement de rémunération n'a été exigé dans le cadre du maintien de l'équité salariale.

Réunion des employés

Comme chaque année, l'équipe de la Direction des ressources humaines a apporté son concours à la Direction générale dans l'organisation d'une réunion de l'ensemble des employés, le 21 octobre 2010. Cette réunion visait principalement à mobiliser les employés autour des nombreux projets découlant de la planification stratégique 2010-2015 et à valoriser leur apport à la réalisation de ceux-ci.

Reconnaissance de l'ancienneté

Depuis plusieurs années, l'Ordre rend hommage aux employés qui ont atteint cinq ans et plus d'ancienneté au sein de l'organisation. Cette année, 18 personnes ont été honorées :

5 ans d'ancienneté

Carole Bérubé	Préposée aux permis
Matthieu Chapuis	Directeur de projets
Pierre Girard, ing.	Inspecteur et secrétaire suppléant au CIP
Michel Morin, ing.	Chargé de projets

10 ans d'ancienneté

Malika Daoud	Coordonnatrice de la promotion
Claude Lizotte, ing.	Conseiller principal – Surveillance de la pratique illégale
Ermithe Nazaire	Secrétaire à l'inspection professionnelle
Josée St-Germain	Adjointe aux examens d'admission

15 ans d'ancienneté

Pierre Couture	Analyste-programmeur
Carole Delcorde	Analyste-rechercheur
Daniel Jolin	Agent de formation
Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction
Francine Lapointe	Préposée aux permis
Ginette Ethier	Agente d'accueil et d'information

20 ans d'ancienneté

Sylvie Laurendeau	Adjointe aux permis
-------------------	---------------------

25 ans d'ancienneté

Elyse-Ann Demers	Secrétaire de direction
------------------	-------------------------

30 ans d'ancienneté

Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
--------------	----------------------------------

35 ans d'ancienneté

Guy Dumont	Coordonnateur aux services auxiliaires
------------	--

Patrick Paré

Directeur des Technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information vise à assurer l'excellence des solutions et des services liés aux technologies de l'information de façon à soutenir les activités de l'Ordre.

En 2010-2011, la Direction a maintenu le cap conformément à son plan de transformation des infrastructures technologiques de l'Ordre, en appui au nouveau plan stratégique de l'Ordre. Rappelons qu'en 2009-2010, un appel d'offres avait été lancé pour chercher un partenaire d'affaires capable de déployer une nouvelle infrastructure de collaboration Web; les caractéristiques de cette infrastructure devaient permettre de supporter de nouveaux outils d'information et de communication, de formation en ligne et de prestations de services électroniques. La réalisation des travaux d'intégration a largement accaparé la Direction tout au long de l'année. Dans le cadre de la modernisation de son environnement technologique, l'Ordre s'est ainsi doté d'une infrastructure technologique stable, évolutive et compatible aussi bien avec son nouvel environnement technologique (PGI) qu'avec les standards de qualité attendus en matière de service à la clientèle, d'information et de communication, de même que de services aux membres.

Soutien informatique

Le Service du soutien informatique a travaillé de nouveau cette année à la stabilité opérationnelle des infrastructures informatiques. Ainsi, en plus de maintenir une stabilité de 99,99 % du réseau, malgré les 40 changements majeurs effectués cette année, l'équipe a géré un projet de désuétude en parallèle. Ce projet prévoyait la mise à jour de l'onduleur (UPS), une interconnexion de celui-ci avec la génératrice de la gare Windsor et le remplacement des pare-feu.

Au cours du présent mandat, le service a en outre répondu à 1 801 appels et procédé à 230 envois massifs.

La Direction des technologies de l'information a par ailleurs effectué la documentation de l'ensemble des opérations TI et l'intégration d'un calendrier d'opération TI. Finalement, dans un souci d'améliorer le service offert aux Sections régionales de l'Ordre, l'équipe a doté celles-ci d'un outil simple et robuste grâce auquel les délais liés aux envois massifs de courriels sont considérablement raccourcis, et la qualité de ces envois, accrue.

Livraison de projets

PGI

Le programme d'intégration du PGI a pour objet l'implantation d'une plateforme technologique sécuritaire, évolutive et moderne. Le PGI assure une gestion centralisée des données et offre la possibilité de gérer par dossiers l'ensemble des processus d'affaires. Ce système permettra, à terme, d'améliorer le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre.

En 2010-2011, plusieurs nouveaux processus ont été informatisés : la demande de renseignements déontologiques et la demande d'enquête disciplinaire, pour le Bureau du syndic,

ainsi que l'inspection professionnelle en ligne, la gestion des prix de l'Ordre en ligne et le don en ligne à la Fondation au moment de l'inscription annuelle en ligne. La section étudiante a, quant à elle, été mise à jour. La Direction a également procédé à la refonte de la prestation électronique de services permettant la mise à jour des données des membres, du module de gestion financière et de l'inscription en ligne. L'étape suivante consistera à implanter progressivement, d'ici 2011-2012, les autres modules de base ainsi que d'autres prestations électroniques de services.

PLAN DE TRANSFORMATION TI

L'infrastructure de l'Ordre constitue maintenant un levier d'affaires; elle accroît la rapidité d'approvisionnement, offre une stabilité opérationnelle (zones de développement, tests et production) et assure l'intégration de l'ensemble des besoins d'affaires de l'Ordre pour les trois prochaines années. Par ailleurs, la direction a participé à l'orientation des stratégies du projet de service à la clientèle. L'intégration d'une solution de centre d'appels à l'Ordre réduit dorénavant la charge des appels adressés aux agents d'accueil et améliore le service à la clientèle.

PROGRAMME DE COLLABORATION ÉLECTRONIQUE

Pour accroître l'utilisation des moyens électroniques et la présence de l'Ordre sur Internet, la Direction des technologies de l'information a poursuivi cette année l'intégration de l'ensemble des besoins transversaux de l'organisation (PFÉ, développement professionnel, refonte des sites Internet, extranet, Régionales) en matière de collaboration électronique. Ainsi, un nouveau didacticiel et une plateforme de développement professionnel en ligne ont été créés à l'intention des clients de l'Ordre et livrés. Le *Guide de pratique professionnelle* a aussi été transféré sur le site et sera accessible sous peu au public. De plus, une nouvelle plateforme d'offres d'emploi est en ligne depuis l'automne. Enfin, le nouveau site Internet de l'Ordre sera prêt au printemps 2011.

M^e Céline Martineau, avocate

Directrice des Affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques s'assure du respect des droits et des obligations de l'Ordre en matière de lois et règlements et tient un rôle de conseil auprès des différentes directions de l'Ordre. C'est au cours de l'exercice précédent que l'Ordre a procédé à une modification de son organigramme pour créer la Direction des affaires juridiques. Cette restructuration s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2010-2011. C'est ainsi que se sont jointes à l'équipe en place une nouvelle secrétaire de direction, une secrétaire juridique ainsi que deux avocates. Par ailleurs, au cours de l'exercice, le Service de surveillance de la pratique illégale est passé sous la supervision de la Direction des affaires juridiques.

La Direction remplit principalement les fonctions suivantes :

- formulation d'opinions et de conseils juridiques à l'intention des instances et des directions de l'Ordre (plus de 60 au cours de l'exercice);
- validation des contrats de l'Ordre conformément à la Politique d'octroi de contrats de biens et de services (plus de 165 au cours de l'exercice);
- analyse des projets de lois et de règlements qui intéressent la profession d'ingénieur;
- rédaction de règlements et suivi législatif auprès de l'Office des professions du Québec;
- représentation des intérêts et défense de l'Ordre devant divers tribunaux, notamment en matière d'usurpation du titre d'ingénieur, d'exercice illégal, de même que pour différentes situations contentieuses;
- préparation des avis relatifs à la radiation, à la limitation ou à la suspension du droit d'exercice des membres (article 182.9 du Code des professions);
- application du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- gestion du processus de conciliation et d'arbitrage en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs et suivi des dossiers du greffe d'arbitrage;
- gestion du processus de conciliation dans le cadre des demandes adressées à la présidente de l'Ordre, suivant l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs;
- présentation des dossiers de compétence du Comité d'inspection professionnelle devant le Comité exécutif (articles 55 et 55.0.1 du Code des professions);
- gestion de la procédure d'homologation des décisions disciplinaires;
- gestion des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires;
- participation à divers travaux ayant trait au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs et aux règlements qui en découlent.

Les comités suivants sont sous la supervision de la Direction des affaires juridiques :

- le Conseil de discipline (secrétariat);
- le Comité de révision (secrétariat et soutien juridique);
- le Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires (secrétariat et soutien juridique);
- le Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs

(secrétariat et soutien juridique);

- le Comité sur la surveillance de la pratique illégale (secrétariat et soutien juridique);
- le Conseil d'arbitrage (secrétariat).

Réalisations

Mentionnons que l'ensemble de la révision de la réglementation de l'Ordre a été entamé au cours de l'exercice. De plus, l'année 2010-2011 a été marquée par l'entrée en vigueur de deux règlements, soit :

- le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs;
- le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'ingénieur hors du Québec qui donne ouverture au permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour une deuxième année consécutive, la Direction s'est consacrée pendant une bonne partie de l'exercice au dossier de révision de la Loi sur les ingénieurs et a tenu plus particulièrement un rôle de coordination des travaux à réaliser. Mentionnons la rédaction du projet de loi, la coordination des consultations auprès de partenaires et d'organismes et la compilation des avis présentés pendant les consultations, la collaboration à la rédaction d'un mémoire, la coordination de groupe d'experts et le soutien juridique aux instances de l'Ordre pour les orientations prises dans ce dossier. Les activités du Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs sont résumées à la page 15 du présent rapport.

Conciliation

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation au secrétaire de l'Ordre.

En date du 1^{er} avril 2010, quatre demandes étaient en cours de traitement et huit nouvelles demandes ont été reçues durant le présent exercice. Sur ces douze demandes, deux se sont terminées au stade de la conciliation, puisqu'il y a eu entente entre les parties. Un dossier a été fermé avant que le processus de conciliation ne soit enclenché. Deux demandes ont été rejetées parce qu'elles avaient été formulées hors délai. Au 31 mars 2011, sept dossiers demeuraient à l'étude. Une demande d'arbitrage a été réglée.

Conciliation par la présidente

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation de la présidente de l'Ordre.

En date du 1^{er} avril 2010, quatre dossiers étaient en cours de traitement. Au cours de l'exercice 2010-2011, trois nouvelles demandes de conciliation par la présidente ont été formulées; une demande s'est terminée au stade de la conciliation, puisqu'il y a eu entente, une demande a été retirée par le demandeur et cinq sont en cours de traitement.

Conseil d'arbitrage

En vertu de l'article 3.01.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client peut, dans les 15 jours de la réception du rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant au conciliateur un formulaire ainsi qu'une copie du rapport et de ses annexes. De plus, en vertu de l'article 3.02.01 dudit règlement, un conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus, et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Dossiers de conciliation ouverts en début d'exercice (au 1 ^{er} avril 2010)	4
Demandes reçues pendant l'exercice	8
rejetées pour non-respect du délai	2
ayant conduit à une entente	2
réglée avant la conciliation	1
en cours de traitement	7
Audience du Conseil d'arbitrage	1
Demande d'arbitrage reçue	1
Sentence arbitrale rendue	1
le compte en litige a été diminué	1
le compte en litige a été maintenu	0

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres professionnels.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de quatre ingénieurs et de deux représentants du public. Il siège en formation de trois membres. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui avait au préalable demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline. Durant le présent exercice, le Comité de révision a reçu une nouvelle demande d'avis et a tenu deux réunions.

Le Comité de révision a rendu deux décisions et aucune demande d'avis n'est à l'étude en date du 31 mars 2011. Dans les deux dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

Comité de révision

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2010	2
Dossier ouvert au cours de l'exercice 2010-2011	1
Dossiers traités en cours d'exercice	3
Décisions rendues par le Comité	
pas lieu de porter plainte	2
dossier fermé – retrait de la demande par le demandeur	1

COMITÉ SUR LES INFRACTIONS JUDICIAIRES ET DISCIPLINAIRES

Le mandat du Comité est d'étudier les décisions judiciaires ou disciplinaires, puis de statuer sur ces décisions, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.3 du Code des professions.

La liste des membres du Comité se trouve à la page 14.

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis, d'inscription au tableau ou dans tout autre document qu'elle remplit aux fins de sa candidature à l'exercice de la profession, selon le cas, informer le Conseil d'administration qu'elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 45 ou 45.1. Le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, refuser la délivrance du permis ou l'inscription au tableau, limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles.

De même, en vertu de l'article 55.1 du Code des professions, le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, le radier provisoirement ou limiter ou suspendre provisoirement son droit d'exercer des activités professionnelles, lorsque ce professionnel a fait l'objet d'une décision judiciaire visée aux paragraphes 1^o, 2^o, 5^o ou 6^o du premier alinéa de l'article 45.

Le Conseil d'administration a délégué les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 45 et 55.1 du Code des professions au Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires.

L'Ordre a reçu 54 divulgations d'infractions : 38 d'entre elles ont été soumises au Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires et les 16 autres ont été fermées après analyse parce que le Comité n'avait pas compétence en la matière. Sur les 38 dossiers soumis, 19 concernaient des personnes candidates à l'exercice de la profession et 19 des membres de l'Ordre. Le Comité a traité 24 dossiers et rendu 24 décisions. Dans ces 24 cas, il a été décidé que les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur : 17 infractions portaient sur la conduite avec facultés affaiblies et 7 concernaient d'autres infractions criminelles. Dans 14 cas, l'étude du dossier n'était pas terminée au 31 mars 2011.

Activités relatives au comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires

Dossiers soumis au Comité	38
personnes candidates à l'exercice	19
membres de l'Ordre	19
Décisions rendues par le Comité	24
En cours de traitement	14

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 17 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. La liste des membres se trouve à la page 13. Le Conseil siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 36 jours d'audience, 9 conférences téléphoniques et 13 gestions d'instance.

Plaintes

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil de discipline a été saisi de 9 nouvelles plaintes, en plus des 19 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 347 chefs d'accusation. Ces neuf nouvelles plaintes proviennent de la syndique ou de l'un de ses adjoints.

En fin d'exercice, 17 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 3 en attente d'une décision du Conseil; 9 en attente d'être entendus par le Conseil; 1 en attente d'être entendu par le Tribunal des professions; 2 en attente d'être entendus par la Cour supérieure relativement à des requêtes en révision judiciaire d'un jugement du Tribunal des professions; 1 en attente d'une décision de la Cour supérieure relativement à une requête en évocation d'une décision du Président du Conseil sur la révision d'un mémoire de frais. Dans le cas du dernier dossier, une requête pour permission d'en appeler d'un jugement de la Cour supérieure a été adressée à la Cour d'appel.

Bilan des activités

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2010 (début d'exercice)	19
Dossiers ouverts pendant l'exercice	9
Dossiers traités pendant l'exercice	28
Dossiers fermés pendant l'exercice	11
Dossiers actifs au 31 mars 2011 (fin d'exercice)	17

Nature des infractions reprochées dans les 28 plaintes traitées

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	106	39	8	26	15	18
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 3.02.06, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.03.02, 3.03.04, 3.04.01, 3.05.01, 3.05.03, 3.05.04, 3.06.01, 3.06.02, 3.06.03, 3.07.01, 3.07.06, 3.08.01, 3.08.02 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	156	52	5	24	21	54
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.02 et 4.02.03 a) et b) du Code de déontologie des ingénieurs]	15	7	2	1	1	4
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01 et 5.01.02 du Code de déontologie des ingénieurs]	3	1	—	—	—	2
Divers [art. 2.01 a), b) et c), 2.02, 2.03 et 2.04 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ainsi que les art. 58, 59, 59.2, 60, 60.1, 60.2 et 114 du Code des professions]	67	17	6	—	3	41
	347	116	21	51	40	119

Décisions

Depuis le 1^{er} avril 2010, 11 dossiers ont été fermés :

- 9 ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité auprès du Conseil;
- 1 arrêt des procédures a été prononcé avant qu'une décision de culpabilité soit rendue dans le cas du décès d'un ingénieur;
- 1 cas dont l'intimé a été sanctionné par le Conseil.

Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Conseil a rendu 12 décisions, portant toutes sur la sanction. Il est à noter que trois décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Sanctions imposées à l'endroit de 7 ingénieurs¹ (dossiers fermés)²

En nombre de chefs d'accusation

Révocation du permis	0
Radiation permanente	0
Radiation temporaire (variant de 1 à 8 mois)	15
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende minimale (1 200 \$)	37
Amende de plus de 1 000 \$ (variant de 1 000 à 5 000 \$)	13
Réprimande	30

1. Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

2. Bien que 11 dossiers aient été fermés, 3 impliquaient le même ingénieur, 2 en impliquaient un autre et 1 a été fermé par suite du décès de l'intimé avant qu'une décision ne soit rendue.

Décisions du Conseil de discipline

Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs	7
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	2

Décisions du Tribunal des professions

Décisions du Conseil portées en appel auprès du Tribunal des professions	3
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience par le Tribunal des professions est terminée	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	3

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

En 2010-2011, les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale (SSPI) ont été réalisées conformément aux orientations pour 2009-2011, présentées au Conseil d'administration le 10 décembre 2009 (CDA 2009-299).

Visites de chantiers

En matière de contrôle, le SSPI a poursuivi ses visites de sites des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Au cours des interventions, l'enquêteur s'assure que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire.

Répartition des visites de chantiers selon les Sections régionales

Régionale	Chantiers
Abitibi-Témiscamingue	0
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	20
Cantons-de-l'Est	16
Drummond	5
Lanaudière	3
Laval-Laurentides	4
Manicouagan	0
Mauricie	0
Mingan	0
Outaouais	6
Plein-Sud	26
Québec et Chaudière-Appalaches	17
Montréal	30
Richelieu	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0
TOTAL	130

Vigie du recrutement

Le processus de vigie des appels de candidatures s'est poursuivi par des recherches sur Internet, en vérifiant des sites spécialisés d'emplois couvrant une large part des grands journaux du Québec. L'objectif est de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi visant les ingénieurs mentionnent l'exigence d'être membre de l'Ordre. Cinq lettres d'avertissement et d'incitation à ajouter cette exigence ont été expédiées à des employeurs au cours de l'exercice.

Informations et sensibilisation

Le SSPI a répondu à 936 demandes de renseignements dans l'année.

L'Ordre a tenu un kiosque d'information pour les visiteurs des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et du chapitre Québec de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA); il en a fait de même au Colloque annuel de l'Ordre. Des brochures et des dépliants ont été distribués, et nos représentants ont répondu aux questions des nombreux intervenants ou ont donné des renseignements aux participants sur différents sujets relativement à la pratique du génie dans leur milieu respectif. De plus, 20 municipalités et leurs inspecteurs ont été sensibilisés à la Loi sur les ingénieurs et à son application au domaine municipal. Sept rencontres avec les membres des Sections régionales de l'Ordre ont été tenues dans le double but d'encourager les ingénieurs à être vigilants par rapport à la pratique illégale de la profession dans leur milieu de travail et de répondre à leurs diverses questions.

Enquêtes

Les enquêtes du SSPI résultent pour une part des signalements formulés à l'Ordre par les membres ou par le public, ou des avis reçus d'autres services de l'Ordre. Elles sont également ouvertes à l'initiative du personnel du service lui-même.

Au cours du présent exercice, 89 nouvelles enquêtes ont été ouvertes et s'ajoutent ainsi aux 68 enquêtes actives au 31 mars 2010; 71 enquêtes ont été fermées. Sur les 89 enquêtes ouvertes en 2010-2011, 6 provenaient du Service de l'inspection professionnelle, 5 du Bureau du syndic, tandis que 5 découlaient des visites de chantier. Sur les 71 enquêtes fermées, 13 l'ont été parce qu'une sentence pénale a été rendue dans des poursuites qui en avaient découlé, 1 dossier a été transmis au Service de la surveillance de l'exercice (inspection professionnelle), 2 autres au Bureau du syndic et 1 à un autre service de l'Ordre. Dix-huit enquêtes ont été arrêtées, notamment 12 par l'envoi d'une mise en demeure aux défendeurs et 2 à cause de l'écoulement du délai de prescription. Dix-sept enquêtes ont été fermées par suite de la découverte de faits en cours d'enquête qui a amené à arrêter le processus (p. ex. présence d'un ingénieur au dossier, cessation d'activité de l'entreprise, existence de plans conformes, etc.), 17 enquêtes ont entraîné des mesures correctrices appropriées à la suite de l'intervention de l'Ordre et 2 signalements d'enquête se sont avérés non fondés. Sur les

86 enquêtes qui sont toujours actives au 31 mars 2011, 25 en sont maintenant à l'étape des poursuites pénales et 61 sont toujours en cours au 31 mars 2011.

Répartition des enquêtes selon la nature des infractions

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	5	8	7	6
22.2 – Usurpation de titre	37	37	36	38
22.4 – Fausse représentation	1	0	0	1
24 – Plans, devis non conformes	14	5	3	16
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	3	3	4	2
26 – Dénomination sociale illégale	0	21	10	11
Combinaison de plusieurs infractions	8	15	11	12
TOTAL	68	89	71	86

A – Actives au 1^{er} avril 2010.

B – Ouvertes en 2010-2011.

C – Fermées en 2010-2011.

D – Actives au 31 mars 2011.

Poursuites pénales

Au 31 mars 2010, 33 poursuites étaient actives pour des infractions alléguées par l'Ordre à la Loi sur les ingénieurs ou au Code des professions. Au cours de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2010, 31 poursuites pénales ont été intentées à la suite de l'autorisation du Comité exécutif. Au 31 mars 2011, un jugement a été prononcé dans 30 poursuites et 34 poursuites demeurent en attente d'un jugement.

Sommaire des poursuites selon la nature des infractions

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	9	0	5	4
22.2 – Usurpation de titre	11	11	6	16
24 – Plans, devis non conformes	3	0	2	1
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	1	0	1	0
Combinaison de plusieurs infractions	9	20	16	13
TOTAL	33	31	30	34

A – Actives au 1^{er} avril 2010.

B – Intentées en 2010-2011.

C – Jugées (fermées) en 2010-2011.

D – Actives au 31 mars 2011.

Répartition des infractions dans les 30 poursuites pénales jugées en 2010-2011

	non coupable	coupable
22.1 – Exercice illégal	0	9
22.2 – Usurpation de titre	1	11
22.3 – Publicité illégale	0	1
24 – Plans, devis non conformes	0	7
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	0	5
TOTAL	1	33
Montant des amendes imposées		55 500 \$

Louis Tremblay, ing.

Directeur des Affaires professionnelles

Mandat

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline. À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à l'élaboration des mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

ADMISSION ET PERMIS**Admission des nouveaux membres**

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit montrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents, ou encore faire la preuve qu'ils détiennent une autorisation légale d'exercer dans une autre province ou dans un territoire au Canada. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu ou d'une autorisation légale d'exercer ailleurs au Canada, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission et des permis. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service et qui fait les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAPG. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

Nouvelles demandes de permis

Cette année, l'Ordre a reçu 3 295 nouvelles demandes de permis. Parmi celles-ci, 2 234 provenaient de diplômés en génie du Québec; 93, de diplômés en génie d'autres provinces du Canada; 968, de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 42 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes provenant de détenteurs de permis délivrés par une autre association canadienne d'ingénieurs.

Comité des examinateurs

Parmi les 3 328 demandes de permis qui ont été déposées cette année, 1 984 provenaient de titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, et 30, de titulaires d'une autorisation d'exercer dans une autre province donnant ouverture au permis de l'Ordre. Les 1 314 autres ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. Sur ce nombre, 330 demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 303, d'une recommandation d'équivalence de formation.

Les 681 demandes restantes se répartissent comme suit : 603 candidats ont été admis à des examens visant à contrôler leurs connaissances, et 63, à des examens visant à compléter leur formation; 2 candidats ont été invités à passer une entrevue et 13 demandes ont été refusées.

Au cours des 10 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 555 révisions de dossiers et à 994 études de résultats aux examens.

Examens d'admission

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 513 candidats à l'admission se sont présentés à 662 examens à la session de mai, et 481 candidats se sont présentés à 588 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats a passé 214 examens différents, et le taux de réussite a été de 67 %.

Mesures visant à faciliter l'intégration des personnes formées à l'étranger**Ententes de reconnaissance mutuelle**

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les titulaires d'un diplôme agréé par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BCAPG et avec lequel une entente a été conclue peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à passer d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'entente avec la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), de France, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology, des États-Unis, et l'Accord de Washington, qui regroupe des organismes du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de Hong Kong, du Japon, de Singapour, de la Corée, de Taïwan et de la Malaisie. En 2010-2011, 252 demandeurs ont bénéficié de cette disposition.

Programmes d'aide

L'Ordre collabore à deux programmes d'aide à l'intégration à l'Ordre de personnes formées en génie à l'étranger. Le premier s'applique aux candidats sélectionnés par Emploi-Québec et les organismes désignés par celui-ci, et auxquels un soutien est offert dans le cadre du Programme de perfectionnement en ingénierie des diplômés en génie de l'étranger, à l'École Polytechnique. L'un des principaux objectifs de ce programme est de faciliter la réussite des examens d'admission et l'acquisition d'une formation d'appoint en économique de l'ingénierie. Le second, coordonné par le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec, vise également la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2010-2011, 168 personnes ont bénéficié de ces programmes.

Programme d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger (PFÉ)

À la suite de la signature d'un protocole d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) en février 2008, la Direction des affaires professionnelles a poursuivi la réalisation du programme entrepris en juillet 2008.

Le programme est entièrement financé par la contribution du MICC et s'étend jusqu'à l'été 2011. Il vise à mieux informer et accompagner les PFÉ. Il est structuré en trois volets :

- **volet 1** : améliorer l'accès à l'information;
- **volet 2** : concevoir une formation sur le professionnalisme, l'éthique, le cadre réglementaire et le contexte culturel en milieu de travail, et former des formateurs;
- **volet 3** : développer un didacticiel pour la préparation à l'examen professionnel.

Au 31 mars 2011, les volets 2 et 3 étaient réalisés et d'ores et déjà utilisés par l'ensemble des clientèles desservies; le volet 1 est en voie d'achèvement.

Des séances d'information destinées aux PFÉ candidats à l'admission sont régulièrement proposées pour répondre directement aux questions de cette clientèle. Près de 300 personnes s'y sont présentées cette année. Par ailleurs, de nouveaux contenus et outils d'information spécialement conçus à l'intention des PFÉ sont en voie d'achèvement. S'inscrivant dans le cadre du volet 1, de nouvelles rubriques intégrées au site Web et différents outils permettront à ceux-ci de mieux comprendre la manière de constituer leur dossier ainsi que les étapes de leur cheminement.

La réalisation du volet 2 s'est terminée au printemps 2010. L'organisation des séances de formation a alors été prise en charge par la Direction du développement professionnel. Au cours de ces séances, les PFÉ ont pu bénéficier de nouveaux outils technologiques en ligne et se préparer à l'examen professionnel à l'aide d'un didacticiel en ligne comprenant une banque de questions semblables à celles qui constituent l'examen professionnel (volet 3).

Enfin, les activités de réseautage se poursuivent et l'Ordre a communiqué avec des partenaires et des organismes spécialisés afin d'effectuer la promotion du programme et d'accompagner la clientèle cible.

Délivrance de permis d'ingénieur junior

Cette année, le Comité exécutif a délivré 3 014 permis d'ingénieur junior. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 1 984 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, 323, un diplôme reconnu équivalent, et 707 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 255 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement, 408 avaient réussi les examens de contrôle (395) ou de formation prescrits (13); les 44 autres candidats ont été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

Encadrement des ingénieurs juniors

Au 31 mars 2011, le Service de l'admission et des permis comptait 12 771 dossiers d'ingénieurs juniors et 1 187 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 13 958.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Comité exécutif leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

Examen professionnel

Au cours de l'exercice écoulé, 2 950 demandes d'inscription à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen se déroule dans neuf villes du Québec. Au total, 2 788 ingénieurs juniors ont réussi l'examen professionnel.

Délivrance du permis d'ingénieur

Au cours de l'exercice, 1 948 ingénieurs juniors et 79 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 15 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes provenant des autres associations d'ingénieurs canadiennes.

Séances d'information sur la profession

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2010-2011, une série de séances d'information s'est déroulée dans les établissements universitaires québécois. Un total de 3 006 étudiants ont été informés et sensibilisés.

Assurance responsabilité professionnelle

En vertu du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les membres de l'Ordre souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective, quel que soit le type d'activité qu'ils exercent. Ceux qui exercent la profession en pratique privée doivent, de plus, souscrire à une assurance responsabilité professionnelle (ARP) d'un assureur spécialisé à cet effet.

On trouvera aux tableaux suivants la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2011 par types d'activités et selon le moyen de garantie.

Statistiques sur l'assurance responsabilité professionnelle par types d'activités

	Nombre	%	ARP collective	ARP privée
Pratique privée en génie	10 623	17,5	✓	✓
Entreprise du secteur privé	29 290	48,4	✓	
Organisme public ou parapublic	10 009	16,5	✓	
À la retraite	5 083	8,4	✓	
Pratique privée hors génie	1 100	1,8	✓	
Autres	4 435	7,3	✓	
TOTAL	60 540	100,0		

Le montant prévu de la garantie collective est de 100 000 \$ par sinistre et de 250 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat d'ARP privée doit prévoir un montant minimal de garantie de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 500 000 \$ et 1 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres, des sociétés ou des personnes morales pour d'autres membres à leur service ou qui en sont administrateurs, dirigeants ou actionnaires, dans le cas d'une personne morale, ou associés, dans le cas d'une société.

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
ARP collective et, en plus, ARP privée, si en pratique privée	10 623	250 000 \$ ou 500 000 \$	500 000 \$ ou 1 000 000 \$

Au cours de la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le Service de l'inscription a dû intervenir pour assurer le respect de son règlement sur l'ARP. Ainsi, l'annulation de la police d'assurance avant le terme requis ou le fait qu'un membre en pratique privée n'ait pas de contrat d'assurance sont deux cas qui peuvent entraîner sa radiation du tableau, s'il refuse de se conformer au Règlement. La plupart des membres en pratique privée ne s'étant pas conformés au Règlement voient à corriger promptement leur situation à la suite de l'intervention de l'Ordre auprès de l'un d'entre eux. Quatre-vingt-trois suivis de dossier concernant l'exigence de détenir une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire ont été effectués. Cette année, l'Ordre a radié un membre pour non-conformité au règlement sur l'ARP, en vertu de l'article 85.3, paragraphe 2^o du Code des professions.

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service de l'inscription au 31 mars 2011.

Exercice au sein d'une société en nom collectif

L'Ordre n'a pas encore de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

TABLEAU 1

Répartition des membres inscrits au tableau

	Nombre des membres	% du total
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	41 872	69,2
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	13 914	23,0
Membres temporaires pour un an ¹	35	0,1
Permis restrictifs	3	0,0
Total	55 824	92,2
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	83	0,1
À vie	45	0,1
À la retraite	4 588	7,6
Total	4 716	7,8
TOTAL DES MEMBRES	60 540	100,0

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

Répartition des nouvelles inscriptions au tableau

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	338	1 760	2 098	77,6
Diplômés en génie d'établissements étrangers	129	469	598	22,1
Non-diplômés en génie, après examens	1	8	9	0,3
Total des ingénieurs juniors	468	2 237	2 705	100,0
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0
Non-diplômés en génie, après examens	0	0	0	0
Total des ingénieurs stagiaires	0	0	0	100,0
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	2	14	16	72,7
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	5	6	27,3
Total des ingénieurs	3	19	22	100,0
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	483	2 256	2 727	

TABLEAU 3

A. Mouvements des inscriptions au tableau

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 705	99,2	528	27,7	1 132	33,2
Ingénieurs stagiaires	1	0,0	81	4,2	133	3,9
Ingénieurs	22	0,8	1 298	68,1	2 144	62,9
TOTAL	2 728	100,0	1 907	100,0	3 409	100,0

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires		
*Motifs des retraits					
Démissions	187	47	8		
Retraits pour non-paiement	1 865	1 074	124		
Radiations pour cause disciplinaire	3	0	0		
Radiation pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle	1	0	0		
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	2	0	0		
Décès	85	4	1		
TOTAL	2 143	1 125	133	3 401	

B. Permis temporaires¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	206	92
Ingénieurs de l'étranger	37	44

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois, après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

Répartition des membres selon les régions électorales et le domicile

	2010-2011		
	Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2009-2010
Selon les régions électorales			
Montréal	38 768	64,0	2,6
Québec	8 197	13,5	2,9
Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec	2 664	4,4	2,1
Estrie	1 996	3,3	1,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 816	3,0	1,0
Outaouais	1 361	2,2	3,0
Est-du-Québec	1 381	2,3	5,3
Abitibi–Témiscamingue	838	1,4	7,3
TOTAL	57 021	94,2	2,6
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	57 021	94,2	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 586	2,6	-6,2
Alberta	265	0,4	0,0
Colombie-Britannique	186	0,3	-7,5
Autres provinces et territoires	206	0,3	-3,7
États-Unis	663	1,1	-9,4
Autres pays	613	1,0	-6,8
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 519	5,8	-6,4
EFFECTIF TOTAL	60 540	100	2,1

TABLEAU 5

Répartition des membres selon les Sections régionales

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents	2010-2011		2009-2010		% de variation par rapport à 2009-2010
					total	% du total des membres	total	% du total des membres	
Montréal (RIM)	11 320	5 278	356	1 275	18 229	30,1	17 852	30,1	2,1
Plein-Sud	7 415	1 689	184	850	10 138	16,7	9 841	16,6	3,0
Québec et Chaudière-Appalaches	5 670	1 559	139	780	8 148	13,5	7 904	13,3	3,1
Laval-Laurentides	4 952	1 327	176	481	6 936	11,5	6 719	11,3	3,2
Canton-de-l'Est	2 141	537	72	244	2 994	4,9	2 964	5,0	1,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 410	287	18	101	1 816	3,0	1 798	3,0	1,0
Lanaudière	1 350	354	37	135	1 876	3,1	1 825	3,1	2,8
Mauricie	1 314	331	29	215	1 889	3,1	1 831	3,1	3,2
Outaouais	1 014	246	37	113	1 410	2,3	1 361	2,3	3,6
Drummond	786	214	24	59	1 083	1,8	1 068	1,8	1,4
Abitibi–Témiscamingue	632	170	11	25	838	1,4	781	1,3	7,3
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	533	154	12	60	759	1,3	724	1,2	4,8
Richelieu	262	55	6	47	370	0,6	372	0,6	-0,5
Mingan	243	67	5	9	324	0,5	312	0,5	3,8
Manicouagan	162	34	4	11	211	0,3	201	0,3	5,0
Aucune Régionale ¹	2 706	426	76	311	3 519	5,8	3 762	6,3	-6,5
TOTAL	41 910	12 728	1 186	4 716	60 540	100,0	59 315	100,0	2,1

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

Répartition des membres selon les régions administratives de leur employeur¹

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Régions administratives de l'employeur				
Bas-Saint-Laurent	56	569	625	1,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	221	1 341	1 562	3,3
Capitale-Nationale	692	4 455	5 147	10,8
Mauricie	106	953	1 059	2,2
Estrie	177	1 410	1 587	3,3
Montréal	3 048	17 617	20 665	43,2
Outaouais	124	639	763	1,6
Abitibi–Témiscamingue	111	708	819	1,7
Côte-Nord	70	464	534	1,1
Nord-du-Québec	13	67	80	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	19	105	124	0,3
Chaudière-Appalaches	165	1 324	1 489	3,1
Laval	253	1 792	2 045	4,3
Lanaudière	75	743	818	1,7
Laurentides	205	1 629	1 834	3,8
Montérégie	972	6 578	7 550	15,8
Centre-du-Québec	123	980	1 103	2,3
TOTAL	6 430	41 374	47 804	100,0

1. Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors du Québec, ni des membres sans emploi, aux études ou à la retraite.

TABLEAU 7

Répartition des membres selon diverses caractéristiques

	Nombre		%			
	2010-2011		2009-2010			
Selon le sexe						
Femmes	7 612	12,6	7 352	12,4		
Hommes	52 928	87,4	51 963	87,6		
TOTAL	60 540	100	59 315	100		
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 253	16,5	5 455	10,3	6 708	11,1
De 30 à 39 ans	3 032	39,8	14 036	26,5	17 068	28,2
De 40 à 49 ans	2 513	33,0	13 850	26,2	16 363	27,0
De 50 à 59 ans	681	8,9	10 686	20,2	11 367	18,8
60 ans et plus	133	1,7	8 901	16,8	9 034	14,9
TOTAL	7 612	100,0	52 928	100,0	60 540	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	6 218	11,3	490	8,8	6 708	11,1
De 30 à 39 ans	16 051	29,2	1 017	18,3	17 068	28,2
De 40 à 49 ans	15 317	27,9	1 046	18,8	16 363	27,0
De 50 à 59 ans	10 321	18,8	1 046	18,8	11 367	18,8
60 ans et plus	7 069	12,9	1 965	35,3	9 034	14,9
TOTAL	54 976	100,0	5 564	100,0	60 540	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	42 165	76,7	4 417	79,4	46 582	76,9
Ingénieurs juniors	11 696	21,3	1 075	19,3	12 771	21,1
Ingénieurs stagiaires	1 115	2,0	72	1,3	1 187	2,0
TOTAL	54 976	100,0	5 564	100,0	60 540	100,0
Femmes	7 044	12,8	568	10,2	7 612	12,6
Hommes	47 932	87,2	4 996	89,8	52 928	87,4
TOTAL	54 976	100,0	5 564	100,0	60 540	100,0
Domiciliés au Québec	52 658	95,8	4 364	78,4	57 022	94,2
Domiciliés hors du Québec	2 318	4,2	1 200	21,6	3 518	5,8
TOTAL	54 976	100,0	5 564	100,0	60 540	100,0

TABLEAU 8

**Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur
Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN (édition 2002)**

	Nombre	% du total des membres
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 069	1,8
Administrations publiques provinciales et territoriales	4 540	7,5
Administrations publiques locales, municipales et régionales	1 604	2,6
TOTAL	7 213	11,9
Secteur de la consultation		
Services de génie	9 568	15,8
TOTAL	9 568	15,8
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	2 500	4,1
TOTAL	2 500	4,1
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	24	0,0
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	383	0,6
Services publics	234	0,4
Construction	1 839	3,0
Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-après)	15 559	25,7
Commerce de gros	1 939	3,2
Commerce de détail	159	0,3
Transport et entreposage	0	0,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 516	2,5
Finance et assurances	396	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	134	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 974	6,6
Gestion de sociétés et d'entreprises	172	0,3
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	419	0,7
Soins de santé et assistance sociale	329	0,5
Arts, spectacles et loisirs	30	0,0
Hébergement et services de restauration	205	0,3
TOTAL	27 312	45,1
Secteurs d'activité en cours de classification	6 224	10,3
Sans emploi, aux études ou à la retraite	7 723	12,8
Effectif total	60 540	100,0

TABLEAU 8 a)

Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	315	2,0
Fabrication de boissons et de produits du tabac	117	0,8
Usines de textiles	95	0,6
Usines de produits textiles	25	0,2
Fabrication de vêtements	30	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	18	0,1
Fabrication de produits en bois	310	2,0
Fabrication du papier	714	4,6
Impression et activités connexes de soutien	53	0,3
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	1 677	10,8
Fabrication de produits chimiques	745	4,8
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	468	3,0
Fabrication de produits minéraux non métalliques	11	0,1
Première transformation de métaux	1 335	8,6
Fabrication de produits métalliques	1 239	8,0
Fabrication de machines	2 187	14,1
Fabrication de produits informatiques et électroniques	1 469	9,4
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	1 034	6,6
Fabrication de matériel de transport	3 290	21,1
Fabrication de meubles et de produits connexes	97	0,6
Activités diverses de fabrication	330	2,1
TOTAL	15 559	100,0

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues*	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	78	78	0	11
Hors du Canada	252	252	0	24

* Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c.-à-d. comportant tous les documents requis et accompagnées des frais exigibles.

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Candidats	365
-----------	-----

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues**	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	1	0	0	0
Hors du Canada	1 152	407	654	12	33

** Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c.-à-d. comportant tous les documents requis et accompagnées des frais exigibles.

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Candidats

1 131

Activités relatives à la délivrance des permis d'ingénieur

Le tableau ci-dessous présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Diplômes reconnus

Demandes de permis

reçues ¹	2 045
acceptées ²	1 722
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	2 034

Le tableau qui suit indique les demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Équivalence de diplômes

Demandes de permis

reçues ¹	269
acceptées ²	113
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	256

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Équivalence de la formation

Demandes de permis

reçues ¹	414
acceptées ²	207
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	390

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Ingénieurs juniors

ayant satisfait aux autres conditions et modalités ⁵	2 042
ayant commencé le processus ⁶	13 958

1. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
2. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou dans des années antérieures.
3. Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
4. Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
5. Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
6. Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

Demandes de permis temporaire

	Nouvelles demandes reçues	Demandes acceptées	Permis actifs	Renouvellement refusé par l'OQLF	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	24	24	35	1	0

Permis délivrés selon la catégorie

Ingénieurs juniors (inscriptions au tableau)	2 705
Ingénieur stagiaire (inscriptions au tableau)	1
Ingénieurs (nouveaux permis et reclassements)	2 042

Autorisations spéciales

Accordées	243
Renouvelées	136

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2010-2011	Nombre de membres	Montant
Juniors ou stagiaires moins de 1 an	2 707	0 \$
Juniors ou stagiaires 1 an et plus	11 207	250 \$
Juniors ou stagiaires invalides permanents ou retraités	44	85 \$
Ingénieurs	41 891	250 \$
Retraités et invalides permanents	4 627	85 \$
Anciens présidents, membres à vie	64	0 \$

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et détenant un permis selon la catégorie

Ingénieurs juniors	12 771
Ingénieurs stagiaires	1 187
Ingénieurs	46 582

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	76
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3

Membres inscrits au tableau à la fin de la période, selon la région administrative

01 Bas-Saint-Laurent	625
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	1 562
03 Capitale-Nationale	5 147
04 Mauricie	1 059
05 Estrie	1 587
06 Montréal	20 665
07 Outaouais	763
08 Abitibi—Témiscamingue	819
09 Côte-Nord	534
10 Nord-du-Québec	80
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	124
12 Chaudière-Appalaches	1 489
13 Laval	2 045
14 Lanaudière	818
15 Laurentides	1 834
16 Montérégie	7 550
17 Centre-du-Québec	1 103
99 Hors du Québec	12 736

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres ; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de la surveillance de l'exercice qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession ; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

Comité d'inspection professionnelle

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 14 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. On trouve le nom des membres de ce comité à la page 13 du présent rapport annuel. Chacun d'eux possède une expertise dans un domaine du génie (électricité, mécanique, protection incendie, charpente, fondations, installations septiques, géotechnique, génie agricole, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit annuellement et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve ;
- procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, tout particulièrement la santé et

la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

Les 1537 visites d'inspection effectuées sont réparties entre les ingénieurs exerçant en pratique privée, les ingénieurs exerçant au sein d'une entreprise, compagnie ou coopérative du secteur privé, et les ingénieurs exerçant au sein d'un organisme public ou parapublic.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Nombre de membres du Comité d'inspection professionnelle	15
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	48
Nombre	
Membres visités	1 537
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	3 000
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	2 500
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1 421
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	452

Inspections portant sur la compétence

Nombre	
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence	25
Rapports d'inspection portant sur la compétence dressés	138

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès

Nombre	
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	11
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	15
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	8

Décisions du Conseil d'administration

Nombre	
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	103
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	15

Au cours de l'exercice, 33 membres ont fait l'objet de la transmission d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2010-2011

Ce programme a pris effet le 1^{er} avril 2010 et s'est terminé le 31 mars 2011.

A. Mandat

— L'article 112 du Code des professions dispose :

« Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne. » À cette fin, le Conseil d'administration peut nommer des inspecteurs pour assister le comité; le comité peut aussi agir de sa propre initiative en les choisissant parmi les inspecteurs dont le nom figure sur une liste que peut établir le Conseil d'administration.

« À la demande du Conseil d'administration, le comité ou un de ses membres procède à une inspection portant sur la compétence professionnelle de tout membre de l'ordre; le comité ou un de ses membres peut aussi agir de sa propre initiative, à cet égard. Le comité ou un de ses membres peut, avec l'autorisation du Conseil d'administration, s'adjoindre des experts aux fins d'une telle inspection. Le Conseil d'administration peut aussi nommer des inspecteurs pour assister le comité ou l'un de ses membres dans l'exercice de ses fonctions; le comité peut aussi agir de sa propre initiative en les choisissant parmi les inspecteurs dont le nom figure sur une liste que peut établir le Conseil d'administration.

« Les inspecteurs doivent être membres de l'Ordre.

« Le comité fait rapport au Conseil d'administration sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

« De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116. »

— Les articles 8 et 9 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec disposent :

« 8. Le comité constitue et tient à jour un dossier professionnel pour chaque ingénieur qui fait l'objet d'une inspection. »

« 9. Le dossier professionnel de l'ingénieur contient un résumé de sa formation et de son expérience à titre d'ingénieur ainsi que l'ensemble des documents relatifs à une inspection dont il a fait l'objet. »

— L'article 12 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec dispose :

« Chaque année, le Conseil d'administration fait parvenir aux membres de l'Ordre le programme de surveillance générale du comité. »

B. Généralités

Une inspection se déroule sous la forme d'une rencontre entre l'inspecteur et le membre sur les lieux de travail. L'inspecteur procède en premier lieu à une séance d'information et de formation qui porte sur des sujets tels que : la responsabilité civile professionnelle, le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et autres règlements afférents qui gouvernent la

profession, le *Guide de pratique professionnelle*, la formation continue et la gestion de la qualité. Lorsqu'il y a plus d'un ingénieur, cette première étape se fait en groupe et est suivie de rencontres individuelles. Le cas échéant, l'inspecteur procède alors à l'analyse des dossiers, livres et registres respectifs.

Le membre doit remettre le résumé de sa formation et de son expérience à l'inspecteur au début de leur rencontre.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection.

C. Portée

L'inspection professionnelle vise à :

1. effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, tant du point de vue de la compétence que du respect de la législation qui régit la profession ;
2. promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social ;
3. favoriser la confiance du public envers la profession et ses membres ;
4. sensibiliser les membres à leurs devoirs et obligations envers le public, leurs clients et confrères, sans égard à leur milieu de travail ou à leurs fonctions ;
5. informer les membres de ce qu'est l'exercice illégal de la profession ;
6. inciter les membres à se doter d'un programme de formation continue visant à maintenir un niveau de compétence adéquat ;
7. relever les déficiences et carences dans la pratique des membres, le cas échéant, et tenter avec ces derniers de définir les mesures correctives qui s'imposent ;
8. inciter les membres à utiliser le *Guide de pratique professionnelle* dans l'exercice de leurs fonctions ;
9. cerner les contraintes de la profession pour être en mesure de proposer des solutions aux difficultés éprouvées par les membres.

D. Programme du Comité d'inspection professionnelle

1. Inspecter 1 500 membres individuellement ou en groupes, sans égard au secteur d'activité professionnelle, à la discipline du génie ou au nombre d'années d'expérience ;
2. Cibler les membres devant recevoir la visite d'un inspecteur, notamment au moyen du *Questionnaire d'inspection professionnelle* élaboré pour répondre à cet objectif ;
3. Inspecter tout membre qui se réinscrit au tableau de l'Ordre après une absence de trois ans ou plus ;
4. Inspecter tout membre qui obtient à nouveau le statut de membre actif titulaire après avoir eu, pour quelque motif que ce soit, un statut de membre non actif titulaire durant une période ininterrompue de trois ans ou plus ;
5. Inspecter tout membre qui modifie son secteur d'activité pour endosser celui de la pratique privée ;
6. Inspecter des membres qui exercent en dehors de leur emploi principal ;

7. Inspecter les membres qui pratiquent dans les domaines de préoccupations systémiques ;
8. Vérifier l'existence et la nature des procédures de gestion de la qualité que les membres appliquent dans leur milieu de travail respectif ;
9. Vérifier systématiquement le plan de formation continue du membre inspecté ;
10. Vérifier systématiquement la tenue générale des dossiers, livres et registres du membre ;
11. Analyser un certain nombre de dossiers du membre dans le cas où le membre accomplit des actes nécessitant l'application de principes d'ingénierie ou si ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de travaux d'ingénierie, que ce soit de façon ponctuelle ou continue, dans ses activités professionnelles principales ou secondaires. Vérifier si le membre connaît bien la nature et la portée de ses mandats ; s'assurer qu'il s'est doté de moyens et d'outils appropriés pour élaborer les solutions et atteindre les résultats recherchés. Cette vérification du processus de réalisation des mandats s'effectue notamment au moyen des critères d'excellence établis dans le *Guide de pratique professionnelle*.
12. Vérifier que les membres se conforment aux lois et règlements qui régissent la profession, soit : le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs ou les règlements qui en découlent ;
13. Assurer un suivi des décisions prises à l'endroit d'un membre, y compris, le cas échéant, l'une ou l'autre des mesures particulières prévues à l'article 112 du Code des professions ;
14. Poursuivre l'inspection professionnelle d'ingénieurs travaillant au sein de la grande entreprise, ce qui inclut la vérification des procédures de l'employeur concernant la pratique de l'ingénierie en relation avec le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs.

E. Documentation

L'inspection professionnelle s'accomplit notamment au moyen :

1. du *Recueil des lois et règlements*, édité par l'Ordre (principaux textes légaux régissant les activités des ingénieurs en leur qualité de membres d'un ordre professionnel) ;
2. du *Guide de pratique professionnelle*, également édité par l'Ordre ;
3. du Formulaire d'inspection professionnelle rempli par les membres avant l'inspection. Ce formulaire vise à préparer les membres en vue de l'inspection, en plus de susciter une prise de conscience de leur propre comportement en ce qui concerne les lois et règlements qui gouvernent la profession ;
4. de la déclaration du membre concernant sa pratique en génie ;
5. de brochures remises à chaque ingénieur inspecté ainsi qu'à leur employeur.

Francine Leduc

Directrice du Développement professionnel

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu survenant sur les plans socioéconomique, technologique et environnemental ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

Domaines d'intervention

Les travaux de la Direction du développement professionnel outre les activités courantes d'information aux membres, ont porté principalement sur les préparatifs en vue de l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs visant à faciliter leur développement, notamment le *Guide de pratique professionnelle*, l'élaboration du microsite du règlement sur la formation continue, les profils de compétences, l'offre d'activités de développement professionnel et la programmation du colloque annuel de l'Ordre.

Règlement sur la formation continue obligatoire des membres

L'instauration de ce nouveau règlement se justifie par l'évolution rapide et constante des compétences requises de la part des ingénieurs pour exercer leurs activités professionnelles. Il détermine le cadre et les mesures que doivent prendre les membres pour mettre à jour et améliorer les compétences liées à leurs activités professionnelles, notamment les compétences susceptibles d'être influencées par l'évolution technologique ainsi que par les modifications législatives, réglementaires ou administratives. En outre, ce règlement fournit à l'Ordre les moyens de voir à ce que les ingénieurs concernés comblient les lacunes de compétence constatées en cours d'application du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, ou de toute autre vérification effectuée par l'Ordre. L'application du Règlement commence avec la période de référence de deux ans, laquelle débute le 1^{er} avril 2011.

Guide de pratique professionnelle

L'Ordre a procédé à la refonte complète du *Guide de pratique professionnelle*. Ce guide sera bientôt accessible sur son site Internet. Il est divisé en cinq thèmes, soit :

- le travail de l'ingénieur ;
- les lois et l'encadrement de la profession ;
- le professionnalisme, l'éthique et la déontologie ;
- les documents d'ingénierie ;
- le développement professionnel.

Cette refonte a nécessité la participation de plusieurs ingénieurs provenant de différents secteurs de pratique.

Profils de compétences

Afin de soutenir les membres dans leur pratique professionnelle, l'Ordre utilise un outil connu sous le nom de « Profils de compétences ». Ces profils sont directement liés aux domaines

d'exercice les plus souvent mentionnés dans les dossiers que traite chaque année le CIP, soit :

- l'électricité du bâtiment ;
- la mécanique du bâtiment (défini au cours de l'exercice 2010) ;
- les installations septiques ;
- la protection contre l'incendie ;
- la charpente et les fondations ;

Ces profils seront intégrés au *Guide de pratique professionnelle*.

Programmation du Colloque annuel de l'Ordre

La programmation du Colloque est déterminée en fonction des besoins et des intérêts des membres relativement à leur développement professionnel. La Direction du développement professionnel et le Comité d'organisation et de programmation du Colloque de l'Ordre ont défini le thème et les ateliers des colloques 2010 et 2011 de l'Ordre.

Le Colloque 2010 s'est tenu à Gatineau et il avait pour thème *Les technologies de l'information*. Douze ateliers développant ce thème ont été offerts. L'honorable John H. Gomery, juge à la retraite, a sensibilisé les membres sur le sens de l'éthique et de la déontologie au cours d'une conférence-midi.

Cours sur le professionnalisme et l'éthique à l'intention des professionnels formés à l'étranger

La Direction du développement professionnel s'est occupé de l'offre de l'activité *Formation sur le professionnalisme, l'éthique et la déontologie, le cadre réglementaire et le contexte en milieu de travail* (volet 2 du protocole d'entente survenu en février 2008 entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le MICC).

Cette formation a pour but de familiariser les PFÉ avec la pratique du génie au Québec et de faciliter leur intégration professionnelle. Elle a été offerte à dix reprises au cours de l'automne 2010 et de l'hiver 2011. Au total, 212 PFÉ y ont participé.

Intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des futurs ingénieurs

L'Ordre a constaté qu'il était nécessaire de sensibiliser les étudiants en génie au concept de professionnalisme. À la suite de la présentation d'un rapport préparé par un groupe de travail mis sur pied par le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CREIQ, un plan d'action visant à intégrer des notions concernant le professionnalisme et l'éthique dans la formation des étudiants en génie a été approuvé par les organisations membres du Comité de liaison, soit l'Ordre, les facultés et écoles de génie et la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CREIQ). Les mesures instaurées comprennent un atelier destiné à fournir aux professeurs de l'information et des moyens pour les aider à intégrer l'éthique et le professionnalisme dans leur enseignement, ainsi qu'une banque d'études de cas portant sur l'éthique et le professionnalisme, accompagnée d'un guide méthodologique. Les professeurs pourront utiliser ces études pour illustrer, dans leur enseignement, divers aspects

de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur, en particulier l'éthique. Quelques séances ont été tenues au cours de l'exercice dans plusieurs facultés de génie.

Activités de formation continue facultatives

L'Ordre offre à ses membres, parfois en collaboration avec un établissement universitaire, des activités de développement professionnel.

Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont suivi l'activité
Traitement des eaux usées d'origine domestique (en collaboration avec le Centre de formation continue de l'École Polytechnique)	56	0
Gestion des risques pour ingénieurs et autres spécialistes (en collaboration avec le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke)	21	44
Utilisation du chapitre V – Électricité du Code de construction du Québec (en collaboration avec le Centre de formation continue de l'École Polytechnique)	28	51
Utilisation du chapitre V – Électricité (en collaboration avec la régie du bâtiment du Québec)	3	347

Daniel Boismenu

Directeur des Communications et des Affaires publiques

Mandat

La Direction des communications et des affaires publiques a pour mandat d'assurer la qualité et la cohésion de la communication de l'Ordre en fournissant les expertises et les connaissances requises pour doter l'organisation des stratégies communicationnelles nécessaires à la réalisation de sa mission.

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications et des affaires publiques s'acquitte de quatre fonctions : s'occuper des communications institutionnelles et des affaires publiques, faire la promotion de la profession, organiser les activités et assurer l'édition des documents (éditions traditionnelles et électroniques).

La Direction des communications et des affaires publiques offre son savoir-faire et travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre dans différentes opérations d'information, de publicité et de relations publiques.

Faits saillants

LA VISIBILITÉ DE L'ORDRE SUR LA PLACE PUBLIQUE

La Direction des communications et des affaires publiques assure l'encadrement des porte-parole chargés des relations avec les médias ou officiellement délégués. La Direction a répondu à 130 appels des médias, qui ont donné lieu à 39 entrevues. En cette année de fortes représentations publiques, la Direction des communications et des affaires publiques a exercé son rôle de conseillère et a étroitement participé au rayonnement des prises de position de l'Ordre en collaborant à l'élaboration d'un mémoire, de cinquante-six discours, de deux lettres ouvertes, l'une portant sur les gaz de shale et l'autre sur le complexe Turcot, ainsi que de plusieurs communiqués.

LES AFFAIRES PUBLIQUES ET LES PRISES DE POSITION

L'Ordre a poursuivi ses relations avec les médias et avec les pouvoirs publics pour faire valoir son point de vue par des représentations de la présidente et des membres du Conseil d'administration, notamment sur la gestion des infrastructures publiques (politique-cadre sur la gestion des grands projets, projet de réfection du complexe Turcot, projet de règlement sur l'inspection des façades de bâtiments, stationnements et tunnels et projet de loi 131), sur la surveillance des travaux, sur l'éthique et la déontologie de l'ingénieur, sur la restauration du lien de confiance avec le public et sur le développement durable de l'industrie des gaz de shale au Québec (mémoire présenté au BAPE, intitulé *Pour une évaluation environnementale stratégique de la filière des gaz de shale*).

LIENS AVEC LES NOUVEAUX PARTENAIRES DE L'ORDRE

Divers partenariats ont été signés au cours de la présente année financière et comportaient des ententes de visibilité. La Direction des communications et des affaires publiques a maintenu des liens étroits avec les partenaires de l'Ordre afin de s'assurer que ces ententes de visibilité étaient respectées et que les partenaires obtenaient toute la visibilité promise dans les communications de l'Ordre et dans celles des Sections régionales.

LA REVUE PLAN

La revue *PLAN* a été publiée neuf fois au cours de l'année financière 2010-2011. Une nouveauté, cette année, a consisté à publier deux de ces numéros uniquement sous forme électronique. Les membres de l'Ordre qui avaient une adresse courriel valide ont ainsi reçu le 3 juin et le 3 décembre 2010 la revue *PLAN* en version électronique. Ce projet pilote a permis à l'Ordre d'évaluer les réactions des lecteurs et celles du marché publicitaire, ainsi que de tester cette technologie, notamment sa compatibilité avec la nouvelle plateforme Web, afin d'offrir aux membres la revue *PLAN* en version papier ou électronique, selon leur préférence.

Réalisations particulières

LA PREMIÈRE SOIRÉE SIGNATURE INGÉNIEUR(E)

Dans le cadre du Mois national du génie 2011, l'Ordre a organisé la première Soirée signature ingénieur(e) pour les nouveaux membres qui ont obtenu le statut d'ingénieur de plein titre depuis le 1^{er} février 2010. Une cérémonie s'est déroulée au Centre des sciences de Montréal, le 17 mars 2011.

LE 60 000^e MEMBRE DE L'ORDRE

L'Ordre a franchi le cap des 60 000 membres en décembre 2010. Le nom de l'ingénieur junior Mathieu Desmeules passera ainsi à l'histoire.

LA PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRÈS DES JEUNES

La Direction a poursuivi sa campagne visant à faire découvrir aux jeunes la profession d'ingénieur en faisant appel à différents moyens de communication : Internet, médias sociaux, affiches-dépliants, stands, concours, exposition. Un micro-site, conçu expressément pour les jeunes (placepourtoi.ca), met en scène des modèles auxquels peuvent s'identifier autant les filles que les garçons. Il présente en outre des réalisations d'ingénieurs démontrant la fulgurante évolution du génie ainsi que de grandes découvertes. De plus, des partenariats ont été conclus, notamment avec Télé-Québec dans le cadre de l'émission *Génial !* de même qu'avec le Centre des sciences de Montréal.

LA REFORTE DU SITE INTERNET

La Direction des communications et des affaires publiques a travaillé étroitement avec la Direction des technologies de l'information dans le cadre du programme de collaboration électronique, notamment pour réaliser la refonte du site Internet de l'Ordre. De concert avec les différentes directions de l'Ordre, elle a supervisé la production du contenu qui sera mis en ligne. Elle a également assumé la responsabilité des suivis concernant la grille graphique de ce nouveau site.

LE SALON DE L'ÉDUCATION ET EXPO GÉNIE RELÈVE

Toujours dans le dossier de la valorisation de la profession, l'Ordre a participé au Salon national de l'éducation de Montréal en organisant cette année encore l'Expo génie relève. L'Ordre a su rallier les écoles et les facultés de génie autour de cette initiative pour présenter des réalisations d'étudiants. Une vaste campagne de promotion a été mise en œuvre dans les médias, dans le métro, dans les cégeps et les écoles secondaires afin d'encourager les étudiants à s'orienter vers les différents programmes d'études en ingénierie. L'Ordre a saisi plusieurs autres occasions de promouvoir la profession : le Salon Éducation Emploi de Québec, la Semaine des professionnels, le Mois national du génie, etc.

Autres réalisations récurrentes

LES ÉDITIONS ET LA FONCTION DE CONSEIL

Un des faits marquants du secteur des éditions, cette année, est le virage pris par l'Ordre pour développer les éditions électroniques. En effet, ce secteur a prêté main-forte à la Direction des affaires professionnelles de l'Ordre pour la production de plusieurs documents. Ainsi, pour soutenir le programme de formation destiné aux professionnels formés à l'étranger (PFÉ), divers outils de communication ont été mis au point, dont un site Internet. Un *Guide destiné aux futurs ingénieurs* a été produit dans une version entièrement électronique. La Direction a également travaillé en étroite collaboration avec les Affaires professionnelles pour produire le nouveau *Guide de pratique professionnelle*, lequel sera lui aussi entièrement électronique. La Direction a par ailleurs collaboré à la production d'éditions traditionnelles, notamment celles qui portent sur les élections du Conseil d'administration, le *Cheminement pour l'obtention du permis d'ingénieur au Québec* ou la réimpression de la trousse *La protection du public, ça nous regarde... et on y voit !*

Dans le cadre de sa fonction de conseil, la Direction a produit de nombreux plans de communication afin d'appuyer l'Ordre dans la diffusion de ses messages et dans la promotion des différents projets réalisés au cours de l'année.

LE BULLETIN DESTINÉ AUX MEMBRES

Le Bulletin électronique a été produit à 13 reprises et 58 autres communications ont été envoyées aux membres de l'Ordre. Ces communications touchaient à des sujets divers, comme les relances pour le Colloque 2010, l'inscription en ligne, le Grand Prix d'excellence de l'Ordre, la promotion de différentes formations, ou encore concernaient les ententes avec les partenaires de l'Ordre.

LE COLLOQUE 2010 SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Direction des communications et des affaires publiques a été le maître d'œuvre de l'organisation du Colloque annuel de l'Ordre, en concertation avec la Direction des affaires professionnelles, la Direction de l'administration-finances et la Direction des technologies de l'information. En 2010, le thème exploré, *Les technologies de l'information*, autant que les présentations des conférenciers ont vivement intéressé les participants, qui ont accordé au Colloque une note de 84 %.

L'honorable John Gomery, juge à la retraite, a d'ailleurs partagé son point de vue sur l'éthique avec les participants. Le Colloque 2010 s'est tenu les 10 et 11 juin à Gatineau, en collaboration avec la Section régionale de l'Outaouais.

LA VALORISATION DE L'EXCELLENCE

C'est au cours du Colloque que se déroule le Gala de l'excellence. Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur qui est un modèle pour la profession. En 2010, il a été décerné à M. l'ingénieur Wilfrid Morin.

Le Prix Génie innovation 2010 a été remis à l'équipe d'ISAAC Instruments, formée de MM. les ingénieurs Jacques DeLarochellière, président, David Brillon, Jean-Sébastien Bouchard, David Arsenault, David Pinson et André Hamel. La réalisation primée de télémétrie véhiculaire permet d'indiquer avec précision les bons et les moins bons aspects de la conduite des chauffeurs professionnels.

L'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle, remis par l'Ordre à un membre entrepreneur, a été décerné à M^{me} l'ingénieure Isabelle Courville, présidente d'Hydro-Québec Transénergie, tandis que M. l'ingénieur David Tordjman, a reçu l'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle envers la profession en raison de son engagement social. L'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle, catégorie émergence (membre de 35 ans ou moins), est allé à M. l'ingénieur Gontran Bage.

Chez les étudiants en génie, le lauréat de la Bourse d'excellence aux études supérieures est M. Alex Paquet, étudiant en génie physique à l'Université Laval. Le premier Prix universitaire du Mérite a été attribué à M^{me} Josée-Anne Langlois, étudiante de l'Université de Sherbrooke en génie chimique. M. Jérémie Duchesneau-Allali, étudiant en génie mécanique à l'École Polytechnique, a remporté le deuxième Prix universitaire du Mérite. Enfin, le troisième Prix universitaire du Mérite a été remis à M^{me} Isabelle Liard, étudiante de l'Université Laval en génie des eaux.

L'Ordre a, en 2010, présenté une nouvelle fois des candidatures aux prix décernés par Ingénieurs Canada, et c'est la prestigieuse Médaille d'Or qui a été décernée à M^{me} l'ingénieure Julie Payette.

Stéphane Bilodeau, ing.

Vice-président aux Finances et trésorier

Lorraine Godin, ca

Directrice de l'Administration-Finances

Mandat

La Direction de l'administration-finances assure la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, des services auxiliaires et de la gestion des espaces locatifs.

Faits saillants

L'année financière a été marquée par :

- a) l'amélioration du processus de suivi de l'information financière et de la préparation budgétaire;
- b) l'amélioration des processus administratifs de traitements des dépenses et des comptes fournisseurs;
- c) la création et le début des activités d'une nouvelle fondation;
- d) le suivi financier de la mise en œuvre du Plan stratégique 2010-2015;
- e) l'instauration d'un nouveau programme d'assurance médicaments;
- f) l'adaptation et l'agrandissement des locaux en fonction des besoins en ressources humaines liés au Plan stratégique et, en particulier, de ceux du Bureau du syndic.

Finances

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes, selon les politiques établies. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation; de gérer la trésorerie de l'Ordre; d'appliquer la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ainsi que la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés.

Comité des finances et de vérification

Présidé par le vice-président aux Finances et trésorier, le Comité des finances et de vérification a comme principaux mandats de vérifier et d'auditer les résultats financiers de toutes les instances et de tous les fonds de l'Ordre et de faire rapport au Comité exécutif et au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel; de réviser et de surveiller l'application des politiques financières; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour atteindre ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances et de vérification en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers, et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

Services auxiliaires

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

Administration

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion et la sécurité des espaces locatifs; les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, ainsi que les couvertures d'assurance.

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de ses activités et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 14 mai 2010.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Montréal, le 16 juin 2011

1. Eric Bergeron, Comptable agréé auditeur permis n° 18614

Bilan

Au 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 180 859	1 251 270
Encaisse – Sections régionales	203 697	131 211
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 074	384
Fonds de gestion de la trésorerie (note 4)	15 617 813	16 587 645
Débiteurs (note 5)	862 030	369 863
Frais payés d'avance	224 813	140 054
Portion réalisable à court terme des placements (note 6)	108 834	1 948 993
	20 200 120	20 429 420
Placements (note 6)	4 983 368	2 563 957
Immobilisations (note 7)	3 296 262	2 337 513
	28 479 750	25 330 890
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	5 351 353	4 509 923
Produits perçus d'avance	14 870 879	12 577 391
Subvention reportée	-	31 520
	20 222 232	17 118 834
Provision pour indemnités de départ (note 9)	230 942	239 647
Avantages incitatifs reportés (note 10)	706 819	700 315
	21 159 993	18 058 796
Soldes de fonds		
Investis en immobilisations	3 296 262	2 337 513
Affectations d'origine interne		
Fonds de défense en matière déontologique	305 648	314 216
Fonds de prévoyance	2 032 179	2 006 100
Non affectés	1 685 668	2 614 265
	7 319 757	7 272 094
	28 479 750	25 330 890

Pour le Conseil d'administration,


Maud Cohen, ing.
Administratrice

Stéphane Bilodeau, ing.
Administrateur

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 Budget (non audité) \$	2011 Réel \$	2010 Réel \$
Fonds d'opérations courantes			
Produits			
Cotisations des membres	13 350 000	13 071 329	12 645 418
Émission de permis	120 500	212 375	158 635
Droits d'admission et d'inscription	1 857 500	2 087 801	1 783 867
Droits d'examens	479 600	637 501	523 875
Assurance responsabilité professionnelle	780 000	796 823	755 796
Publicité et publications	665 000	971 075	510 735
Produits de services administratifs et autres	895 500	797 938	864 039
Formation	255 000	72 120	25 450
Colloque annuel	163 375	171 451	234 731
Subvention – Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	-	68 848	234 579
Produits de placements	200 000	228 822	160 390
Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	-	50 528	23 811
Amendes et frais recouvrés	155 000	114 438	207 485
Excédent (déficit) des activités des Sections régionales	-	65 095	(24 262)
	18 921 475	19 346 144	18 104 549
Charges			
Salaires et charges sociales	9 656 250	8 956 555	7 733 862
Formation	113 000	92 001	82 434
Comités	557 550	546 778	548 390
Déplacements et frais de représentation	367 400	390 979	391 116
Colloque annuel	213 750	178 021	224 483
Honoraires professionnels et frais juridiques	3 038 355	3 653 430	3 225 443
Cotisations et affiliations	685 500	648 807	646 263
Subsides aux Sections régionales	220 000	216 714	213 401
Charges locatives	969 500	961 780	822 582
Assurances	586 000	579 720	563 402
Dépenses générales de bureau	955 740	973 616	971 637
Impression et reproduction	470 650	283 060	259 112
Publicité et promotion	716 786	624 094	587 806
Équipements et logiciels	70 400	122 011	89 927
Frais financiers	255 500	373 051	321 178
Amortissements des immobilisations	701 500	689 296	522 273
	19 577 881	19 289 913	17 203 309
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(656 406)	56 231	901 240
Fonds de défense en matière déontologique			
Produits			
Produits de placements		9 738	9 985
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction		(1 575)	(2 458)
Charges			
Honoraires		16 731	14 886
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(8 568)	(7 359)
Total de l'excédent des produits par rapport aux charges		47 663	893 881

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2011

2011						
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de prévoyance	Fonds de défense en matière déontologique	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total			Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 614 265	2 337 513	4 951 778	2 006 100	314 216	7 272 094
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	745 527	(689 296)	56 231	-	(8 568)	47 663
Affectation d'origine interne	(26 079)	-	(26 079)	26 079	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(1 648 045)	1 648 045	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 685 668	3 296 262	4 981 930	2 032 179	305 648	7 319 757

2010						
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de prévoyance	Fonds de défense en matière déontologique	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total			Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 205 663	1 898 809	4 104 472	1 952 166	321 575	6 378 213
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 423 513	(522 273)	901 240	-	(7 359)	893 881
Affectation d'origine interne	(53 934)	-	(53 934)	53 934	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(960 977)	960 977	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 614 265	2 337 513	4 951 778	2 006 100	314 216	7 272 094

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	47 663	893 881
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	(48 953)	(21 353)
Amortissement des immobilisations	689 296	522 273
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(80 796)	(73 717)
Variation de la provision pour indemnités de départ	(8 705)	12 001
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	2 526 472	798 708
Rentrées nettes de fonds	3 124 977	2 131 793
Activités de financement		
Avantages incitatifs reportés	87 300	-
Rentrées nettes de fonds	87 300	-
Activités d'investissement		
Disposition de fonds de gestion de la trésorerie	22 631 961	17 906 627
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(21 681 612)	(20 226 815)
Disposition de placements à long terme	2 103 777	1 820 897
Acquisition de placements à long terme	(2 614 593)	(2 557 355)
Acquisition d'immobilisations	(1 648 045)	(960 977)
Sorties nettes de fonds	(1 208 512)	(4 017 623)
Variation nette de la trésorerie	2 003 765	(1 885 830)
Trésoreries au début de l'exercice	1 382 865	3 268 695
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 386 630	1 382 865
La trésorerie est constituée des éléments suivants :		
Encaisse	3 180 859	1 251 270
Encaisse – Sections régionales	203 697	131 211
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 074	384
	3 386 630	1 382 865

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec, « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

3. Principales méthodes comptables

a) Base de représentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

b) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations, ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de prévoyance a été créé pour pallier les événements extraordinaires, non récurrents et difficilement prévisibles.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur qui fait l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

d) Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

d) Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – information à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et à l'information à fournir afférente aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et des charges. Les achats et les cessions d'actifs financiers avec un délai normal de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et des charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et des charges incluent les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste « Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction ». Les revenus d'intérêts et les revenus réinvestis sur les fonds communs de placement sont présentés au poste « Revenus de placements ».

L'encaisse, les placements et le fonds de gestion de la trésorerie sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Les placements et le fonds de gestion de la trésorerie sont classés dans cette catégorie au moyen d'une désignation effectuée par l'Ordre parce que la direction juge que l'information financière fournie par ce classement est plus pertinente.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Actifs et passifs financiers (suite)

Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont présentés à l'état des produits et des charges au poste de « Produits de placements ». Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers.

e) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres sources de produits de la société sont principalement les cotisations des membres, cotisations d'admission, les ventes d'annonces et de publications, les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens, les revenus de placement et les assurances responsabilité professionnelle.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, les cotisations d'admission et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

Les ventes de publicité et de publication sont constatées au moment de la publication de la revue de l'Ordre.

Les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription, d'examens et les ententes commerciales sont constatés lorsque le service a été rendu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession des placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont imputés directement aux résultats nets.

f) Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et périodes suivants :

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciels	25 %
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail, 8 ans 6 mois

4. Fonds de gestion de la trésorerie

	2011	2010
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Marché monétaire – Banque Nationale du Canada (taux à 1,50 %)	-	200 000
Lettre de crédit – Banque Nationale du Canada, renouvelable annuellement (taux de 1,225 % pour 2011 et de 0,525 % pour 2010)	134 894	134 156
Fonds de marché monétaire	15 476 399	16 246 969
Placements divers – Sections régionales	6 520	6 520
	15 617 813	16 587 645

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

5. Débiteurs

	2011	2010
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes clients	698 299	273 985
À recevoir des membres et des candidats	163 731	95 878
	862 030	369 863

6. Placements

2011	Valeur marchande \$	Coût \$
Fonds d'opérations courantes		
Fonds de marché monétaire (11 %)	524 950	521 832
Fonds d'obligations canadiennes (68 %)	3 250 002	3 161 326
Fonds d'actions canadiennes (16 %)	795 202	606 098
Fonds d'actions mondiales (5 %)	220 601	195 184
	4 790 755	4 484 440
Fonds de défense en matière déontologique		
Fonds de marché monétaire (20 %)	59 697	59 243
Fonds d'obligations canadiennes (33 %)	100 069	100 129
Fonds d'actions canadiennes (11 %)	32 847	25 628
Obligations réalisables à court terme (36 %) (taux de 4,58 %)	108 834	90 317
	301 447	275 317
	5 092 202	4 759 757

2010	Valeur marchande \$	Coût \$
Fonds d'opérations courantes		
Fonds de marché monétaire (3 %)	112 016	111 997
Fonds d'obligations canadiennes (33 %)	1 391 424	1 356 754
Fonds d'actions canadiennes (16 %)	658 385	597 637
Fonds d'actions mondiales (5 %)	205 282	188 469
Obligations réalisables à court terme (44 %) (taux de 4,60 %)	1 833 691	1 579 142
	4 200 798	3 833 999
Fonds de défense en matière déontologique		
Fonds de marché monétaire (20 %)	62 393	62 355
Fonds d'actions canadiennes (9 %)	27 854	25 640
Obligations provinciales et fédérales garanties échéant dans moins de trois ans (34 %)	106 603	90 317
Obligations réalisables à court terme (37 %) (taux de 4,42 %)	115 302	100 000
	312 152	278 312
	4 512 950	4 111 311

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

7. Immobilisations

			2011 \$	2010 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	670 862	333 287	337 575	312 843
Équipement d'imprimerie	24 876	24 451	425	1 275
Matériel de bureau	27 564	22 704	4 860	7 616
Système téléphonique	179 700	139 386	40 314	36 252
Matériel informatique	834 441	639 794	194 647	193 256
Logiciels d'application	2 234 140	791 298	1 442 842	774 844
Améliorations locatives	1 854 737	578 138	1 276 599	1 011 427
	5 825 320	2 529 058	3 296 262	2 337 513

8. Crédoiteurs

	2011 \$	2010 \$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 646 972	1 490 089
Office des professions du Québec à payer	1 364 864	1 226 760
Rémunération et avantages sociaux à payer	999 484	860 623
Taxes à la consommation	1 340 033	932 451
	5 351 353	4 509 923

9. Provision pour indemnités de départ

Les instances de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 230 942 \$ au 31 mars 2011, représentée par 239 647 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles sont ajoutées les indemnités cumulées de l'exercice de 10 180 \$, soustrait des versements de 18 885 \$.

10. Avantages incitatifs reportés

Le 1^{er} octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

En plus, au cours de l'exercice, une allocation de 87 300 \$ a également été accordée par le locateur à l'Ordre pour des espaces locatifs supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2010 jusqu'à la fin du bail, soit le 30 septembre 2019. Cette allocation sera amortie selon la même méthode d'amortissement sur cette durée.

Au cours de l'exercice, un montant de 80 796 \$ (73 717 \$ en 2010) a donc été amorti et imputé en diminution de la charge de loyer.

11. Engagements

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 9 236 000 \$, soit 9 018 000 \$ correspondant à la charge de loyer pour l'espace locatif et 218 000 \$, à la charge de location d'équipements et de logiciels. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices, incluant les frais d'exploitation, s'élèvent à :

	Espace locatif \$	Équipements \$	Total \$
2012	1 021 000	81 000	1 102 000
2013	1 021 000	71 000	1 092 000
2014	1 021 000	64 000	1 085 000
2015	1 055 000	2 000	1 077 000
2016	1 089 000	0	1 089 000

L'Ordre a consenti au bailleur une garantie par une hypothèque mobilière à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens inscrits dans l'inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail.

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

12. Éventualités

Au 31 mars 2011, quatre requêtes en dommages et intérêts sont en cours contre l'Ordre. Au cours de l'exercice terminé à cette date, deux requêtes en dommages et intérêts des exercices précédents ont été réglés.

À ce jour, la direction estime que l'issue de ces requêtes ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossibles à déterminer; l'Ordre entend défendre ses intérêts avec vigueur et diligence. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers. Toutefois, l'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 5 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

13. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des placements et du Fonds de gestion de trésorerie a été établie selon le dernier cours acheteur.

14. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et le bilan tient compte d'une provision pour mauvaises créances au 31 mars 2011.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et selon la politique de placements établie par le Conseil d'administration et ce, de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

L'Ordre a adopté en mai 2009 sa politique de « Placement du fonds de roulement et du surplus accumulé » ayant pour objectif de fournir des lignes directrices afin d'assurer une gestion prudente et efficace des actifs du fonds de roulement et du surplus accumulé.

15. Politiques et procédures de gestion du capital

L'Ordre considère à titre de capital le montant inscrit au solde de fonds à son bilan. Au 31 mars 2011, le capital de l'Ordre s'élevait à 7 319 757 \$.

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- acquitter ses obligations financières.

Pour ce faire, l'Ordre fixe le montant des cotisations des membres proportionnellement au niveau des dépenses prévues.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier ses dépenses ou à prélever une cotisation spéciale dans le but d'effectuer des représentations particulières.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Les objectifs et la gestion de la structure de capital de l'Ordre décrits précédemment sont restés essentiellement les mêmes au cours des deux derniers exercices financiers. Ces objectifs sont revus annuellement.

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

16. Opérations entre apparentés

- a) Depuis l'exercice 2008-2009, l'Ordre a transféré la gestion des montants reliés à son fonds de gestion de la trésorerie et à ses placements à moyen et long termes auprès de la Corporation Gestion FÉRIQUE, corporation sans but lucratif constituée selon la partie II de la Loi sur les compagnies du Québec. Cette corporation, dont la mission est de contribuer à la santé financière des ingénieurs canadiens, des entreprises qu'ils contrôlent et de leur famille, a un conseil d'administration composé de neuf membres; quatre de ces administrateurs sont recommandés par l'Ordre.
- b) Au cours de l'exercice 2010-2011, la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour mission de promouvoir les études dans le domaine de l'ingénierie et de contribuer à l'enseignement du génie de même qu'au développement de l'expertise en génie.

L'Ordre des ingénieurs du Québec et la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec sont des apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation.

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation sont nommés par les membres élus du Conseil d'administration de l'Ordre. Deux membres du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Les opérations courantes suivantes ont eu lieu entre l'Ordre et ces deux entités :

	2011		2010	
	Gestion FÉRIQUE	Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec	Gestion FÉRIQUE	Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec
Produits de publicité	69 420 \$	- \$	50 340 \$	- \$
Produits de commandites	5 000 \$	- \$	4 000 \$	- \$
Produits d'intérêts	- \$	- \$	- \$	- \$
Produits de services administratifs	18 281 \$	2 400 \$	22 400 \$	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Au 31 mars 2011, l'Ordre avait un solde à recevoir de 13 346 \$ de Gestion FÉRIQUE ainsi que de 64 838 \$ pour des avances dans le cadre du démarrage de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2010 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2011

FONDS D'OPÉRATIONS COURANTES

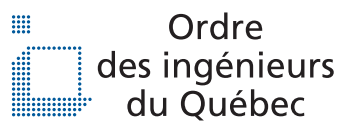
Charges par activité

	2011 Budget (non audité) \$	2011 Réel \$	2010 Réel \$
Conseil d'administration et Comité exécutif	277 130	260 951	281 787
<i>Jetons de présence</i>	146 130	137 828	156 038
<i>Déplacements et autres</i>	131 000	123 123	125 749
Activités de la présidence ¹	139 060	138 344	143 743
<i>Jetons de présence</i>	88 560	98 922	86 135
<i>Déplacements et autres</i>	50 500	39 422	57 608
Direction générale et secrétariat	1 608 640	1 764 262	1 260 071
Conseil de discipline	117 100	44 020	50 554
Conciliation et arbitrage et Comité de révision	8 360	6 037	7 388
Affaires juridiques	754 400	841 941	928 686
Surveillance de la pratique illégale	624 000	612 286	622 441
Bureau du syndic	2 458 450	2 099 602	1 384 431
Développement professionnel	895 725	716 102	588 512
Inspection professionnelle et enquête	2 185 120	2 352 517	2 225 783
Comité d'inspection professionnelle	48 000	53 526	61 800
Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres	2 718 510	2 555 137	2 501 116
Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	-	-	234 579
Promotion de la profession	350 336	353 217	346 992
Sections régionales	603 500	576 870	589 522
<i>Subsides</i>	220 000	216 714	213 401
<i>Autres</i>	383 500	360 156	376 121
Communications et affaires publiques	1 683 950	1 636 490	1 459 296
Colloque annuel	213 750	178 021	224 483
Revue <i>PLAN</i>	600 950	505 884	490 753
Services administratifs	4 290 900	4 594 706	3 801 372
	19 577 881	19 289 913	17 203 309

Jetons de présence/administrateurs

Président	105 672	97 940
Membres du Comité exécutif (sauf le président)	60 331	58 658
Autres administrateurs	70 747	85 575
	236 750	242 173

¹ Les activités de présidence excluent celles qui sont reliées au Conseil d'administration et au Comité exécutif.



Gare Windsor, bureau 350
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal
Montréal (Québec) H3B 2S2

www.oiq.qc.ca